

MÉCÉNAT & ASSOCIATIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES

- ▶▶▶ SELECTION DE 31 FONDATIONS
- ▶▶▶ EXEMPLES DE PROJETS CULTURELS SOUTENUS

4EME EDITION / OCTOBRE 2020



Le contexte économique actuel amène les associations à s'interroger sur leurs partenariats financiers et à diversifier leurs ressources. Pour compenser la baisse des subventions publiques et consolider leurs budgets, elles sont nombreuses à envisager de se tourner vers le mécénat ou elles sont incitées à cette démarche.

Ce guide a pour but d'aider les associations portant des projets artistiques et culturels à s'approprier les particularités du recours au mécénat, et de les aiguiller pour identifier les fondations susceptibles de les soutenir. Il vise, au final, à les aider à décider de s'engager, ou non, dans une démarche de demande de soutien.





Comment rechercher un partenariat avec une fondation ?	3
Liste des fondations sélectionnées	4
Fiches par fondation.....	6
Ressources	78

COMMENT RECHERCHER UN PARTENARIAT AVEC UNE FONDATION ?

■ Comprendre le mode de sélection des fondations présentées dans le guide

Ce guide a été conçu à destination des **porteur.se.s de projets du secteur artistique et culturel sous statut associatif** et établi.e.s en France. Ainsi, la sélection présente des fondations dont l'action est nationale et qui financent des porteur.se.s de projets associatifs.

Par conséquent, les fondations apportant des aides directes et individuelles aux artistes (bourses, résidences) ne sont pas mentionnées ici. De plus, les fondations qui financent exclusivement le secteur du patrimoine bâti monumental et muséographique, ou l'organisation d'expositions artistiques d'envergure n'ont pas été retenues dans ce guide, car ces domaines ne concernent pas (ou rarement) les associations auxquelles nous nous adressons.

Le repérage des fondations présentées a été réalisé parmi plus de huit cents **fondations dont l'objet statutaire concerne la culture**, notamment en croisant des bases de données telles que celles du Centre français des fonds et fondations (CFF) et du Journal officiel (créations et dissolutions).

En dehors de la sélection de ce guide, d'autres opportunités sont offertes au niveau régional ou départemental par des fondations locales ou territoriales. Elles sont également en mesure de financer un projet culturel ou artistique. Pour effectuer une recherche dans ce sens, se référer aux ressources listées en fin de document.

■ Connaître le fonctionnement des fondations

De nombreuses associations cherchent à diversifier leurs sources de financement, que ce soit pour compenser une baisse de subvention et consolider leur budget, ou pour financer un projet innovant qui ne rentre pas « dans les cases » habituelles des financeur.se.s. Mais envisager de se tourner vers le mécénat et engager une recherche de partenariat avec une fondation peut sembler complexe, car il existe des centaines de fondations en France.

Une fondation agit dans le cadre de statuts à partir desquels elle énonce ses propres orientations. Chaque fondation détermine des critères précis pour choisir les projets qu'elle financera et établit un mode de sélection qui lui est spécifique. Si certaines fondations apportent leur appui pour consolider un projet associatif, la très grande majorité d'entre elles optent pour du financement par projet.

Les modes d'intervention des fondations sont multiples. Elles peuvent : octroyer des financements pluriannuels ou annuels, rechercher des projets par le biais d'appels à projets, faire don de mécénat de compétences, proposer une mise en réseau, etc.

La sélection de fondations ici proposée contient toutes les informations utiles pour réfléchir au.x projet.s pouvant être présenté.s : objet statutaire (ou vocation), domaines d'intervention, critères de sélection des projets, type d'aides apportées, conditions requises pour adresser un projet, exemples d'initiatives soutenues, informations pratiques pour entrer en contact (site internet, coordonnées).

C'est en prenant le temps d'identifier ces critères et le mode de sélection de chaque fondation que les porteur.se.s de projets pourront décider de s'engager, ou non, dans une démarche de recherche de partenariat.

■ Consulter d'autres informations sur le mécénat des fondations

En fin de document figure une liste de ressources : principaux sites internet de référence et interlocuteur.rice.s-clés pouvant aider à l'entrée en relation avec une fondation.

Par ailleurs, une sélection de questions fréquemment posées et d'autres ressources sur le mécénat sont disponibles sur l'espace dédié du site Culture & économie solidaire animé par Opale : www.opale.asso.fr.

LISTE DES FONDATIONS SELECTIONNEES

> Principaux domaines d'intervention de la fondation

> Bénéficiaires du projet

Fondation Abbé Pierre	7
> Solidarité - Habitat > Personnes fragilisées - Habitant.e.s/quartiers	
Fondation Audiens Générations	9
> Arts et culture - Solidarité > Tous publics - Personnes fragilisées	
Fondation Berger-Levrault.....	11
> Arts et Culture - Éducation > Tous publics	
Fondation Bouygues Telecom.....	13
> Arts et culture - Solidarité - Environnement > Tous publics	
Fondation Casino	15
> Arts et culture > Enfants	
Fondation Crédit Coopératif	17
> Arts et culture - Solidarité - ESS > Tous publics	
Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE pour la vitalité artistique.....	19
> Arts et culture > Tous publics	
Fondation Daniel et Nina Carasso	21
> Arts et culture - Environnement - Alimentation durable > Tous publics	
Fondation de France.....	23
> Éducation - Solidarité - Handicap > Tous publics - Personnes fragilisées	
Fondation des Petits Frères des Pauvres	35
> Solidarité - Habitat - Santé > Personnes âgées	
Fondation du Crédit Agricole-Pays de France	37
> Arts et culture > Tous publics	
Fondation du Crédit Mutuel	39
> Arts et culture - Insertion > Tous publics - Enfants - Jeunes	
Fondation du Groupe M6	41
> Arts et culture - Insertion > Personnes placées sous-main de justice	
Fondation Engagement Médias pour les Jeunes.....	45
> Arts et culture > Jeunes - Personnes fragilisées	
Fondation Entreprendre pour aider	45
> Arts et culture - Solidarité - Santé > Tous publics - Personnes fragilisées	

Fondation Groupe EDF	47
> Solidarité > Jeunes - Personnes fragilisées	
Fondation groupe RATP.....	49
> Arts et culture - Éducation - Solidarité > Tous publics - Personnes fragilisées - Habitant.e.s/quartiers	
Fondation Hippocrène.....	51
> Arts et culture - Europe > Tous publics - Jeunes	
Fondation Jan Michalski pour l'écriture et la littérature.....	53
> Arts et culture > Tous publics	
Fondation La Poste.....	55
> Arts et culture > Tous publics	
Fondation MMA Solidarité	57
> Arts et culture - Éducation - Handicap > Personnes fragilisées	
Fondation Orange	59
> Arts et culture - Éducation - Santé > Tous publics - Jeunes	
Fondation pour l'enfance	61
> Arts et culture - Éducation > Enfants	
Fondation RTE.....	63
> Arts et culture - Environnement - Territoire rural > Tous publics	
Fondation SNCF.....	65
> Arts et culture - Éducation - Solidarité > Tous publics	
Fondation Société Générale pour la Solidarité	67
> Éducation - Insertion > Personnes fragilisées	
Fondation Transdev	69
> Arts et culture - Insertion > Tous publics	
Fondation Up	71
> Arts et culture - Insertion > Tous publics - Personnes fragilisées	
Fonds Chœur à l'ouvrage.....	73
> Arts et culture > Tous publics - Personnes fragilisées	
Fonds Decitre pour l'action en faveur du livre, de la lecture et de l'écriture	75
> Arts et culture - Solidarité > Tous publics - Personnes fragilisées	
Fonds Maïf pour l'éducation.....	77
> Arts et culture - Éducation > Jeunes	



Fondation Abbé Pierre

www.fondation-abbe-pierre.fr

Création	1987		
Statut	Fondation reconnue d'utilité publique		
Objet	<p>La Fondation Abbé Pierre agit, en France et dans les pays émergents, pour que les personnes démunies puissent accéder à un logement décent et à une vie digne. Elle finance des projets liés au logement, à l'accueil et l'aide aux sans-abri, de sensibilisation de l'opinion et d'interpellation des pouvoirs publics.</p> <p>La Fondation soutient les projets culturels car, au travers de la pratique artistique, les personnes en situation d'exclusion retrouvent une plus grande confiance en elles, l'envie de se reconstruire et de se projeter dans l'avenir.</p>		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de logements accessibles, réhabilitation de logements pour les mettre aux normes et les rendre décents - Information, soutien administratif et juridique - Accueil de jour, écoute et orientation au sein des « Boutiques de solidarité » - Pensions de famille pour les personnes très fragilisées - Études, sensibilisation du public sur le mal-logement en France - Soutien aux actions de déstigmatisation et de renforcement du lien social dans le cadre de son axe « Changer le regard et rendre acteur » : théâtre, expositions, micro-activités, actions solidaires... pour réduire les conséquences sociales du mal-logement - Festival « C'est pas du luxe » qui met en lien des artistes, des institutions culturelles et des structures de l'action sociale pour l'accès à la pratique artistique et à la citoyenneté des personnes les plus fragiles 		
Budget annuel	47 500 000 € (2018)		
Nombre de projets aidés	La part des projets culturels soutenus est modeste car ce n'est pas le cœur de mission de la Fondation.		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Dépenses liées au projet	Non	Non
Principaux critères de sélection des projets	<p>Les projets artistiques ou culturels peuvent être présentés à la condition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutenir les actions des habitant.e.s dans les quartiers dégradés ou se dérouler dans les lieux d'accueil de personnes en situation de grande précarité (accueils de jour, centres d'hébergement, centres d'accueil pour demandeur.se.s d'asile...); - être conçus avec la participation de personnes en grande précarité ; - participer à la sensibilisation du grand public. 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Associations et organismes d'intérêt général		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Le Festival « C'est pas du luxe ! »

« C'est pas du luxe ! » promeut l'accès à la culture et à la pratique artistique des personnes en grande précarité. Il s'agit de rendre visible les projets artistiques réalisés dans le réseau de la Fondation et d'en susciter de nouveaux. Le festival se déroule tous les deux ans au mois de septembre depuis 2012, dans le Vaucluse. La programmation s'articule autour de présentations de créations (théâtre, danse, photographie, musique, vidéo, poésie, art de rue, cirque, art plastique...), concerts, forums de réflexion et d'échanges, ateliers de découverte artistique, etc. Les cofondateur.rice.s du festival (Fondation Abbé Pierre, La Garance-Scène nationale de Cavaillon, association Le Village) et le réseau de la Fondation accompagnent des projets associant des artistes et des structures du champ social, et notamment la mise en place d'ateliers artistiques dans les lieux d'accueil de personnes en situation de grande précarité (accueils de jour, centres d'hébergement, foyers de travailleur.se.s migrant.e.s, CADA...). Les œuvres créées peuvent être présentées au public au niveau local et au cours du festival. Durant ces projets, de nouvelles formes d'échanges s'opèrent entre artistes, travailleur.se.s sociaux.les et personnes accompagnées. Les organisateur.rice.s souhaitent donner à cet événement une ampleur nationale en y associant de nouveaux réseaux d'acteur.rice.s : fondations, intervenant.e.s du champ social auprès des plus précaires, structures culturelles, réseaux de professionnel.le.s de l'art et de la culture.

<http://cestpasduluxe.fr>

L'association Bouche à Oreille (Moselle)

Durant trois ans, l'association a réuni des habitant.e.s du quartier Borny de Metz, dans lequel vivent mille cent personnes et où cinquante langues sont parlées. Pendant trois ans, des actions culturelles ont touché huit cents habitant.e.s : création d'un spectacle son et lumière, d'un livre de récits de vie, d'un spectacle nocturne, d'un livre-disque. L'histoire du quartier a été racontée dans le court-métrage « Premiers jours ». Ce film participatif a été tourné durant l'été 2019 avec des comédien.ne.s professionnel.le.s et des habitant.e.s (en tant que comédien.ne.s et figurant.e.s). Au total, près de soixante-dix habitant.e.s et trente bénévoles ont participé au tournage, et plus d'une centaine se sont mobilisé.e.s dans les ateliers mis en place pour les besoins du film (atelier tapisserie, maquette, décor...). Une projection publique s'est déroulée en présence d'habitant.e.s venu.e.s témoigner de ce qu'ils.elles ont retiré de cette expérience.

<http://asso-boucheaoreille.org>

POC ! Passeurs d'œuvres contemporaines (Hérault)

L'association POC ! est une artothèque contemporaine qui souhaite créer les conditions de rencontre entre des œuvres d'art, un large public et des artistes. Elle a travaillé avec les habitant.e.s de la pension de famille de Sète autour de dix œuvres d'art contemporain. Celles-ci ont été exposées dans l'espace collectif de la pension, puis dans les appartements des personnes qui le désiraient. Par ailleurs, des séances d'arts plastiques, une journée porte ouverte et un vernissage ont été organisé.e.s avec les habitant.e.s de la pension.

<http://pocpasseursdoeuvres.free.fr>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Prendre contact avec la délégation générale située à Paris ou avec l'une des neuf agences régionales de la Fondation.

■ Processus de sélection

Non communiqué

■ Contacts

Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisé.e.s

3, rue de Romainville

75019 Paris

01 55 56 37 00

contact@fondation-abbe-pierre.fr ou *via* le formulaire de contact sur le site internet

Fondation Audiens Générations

www.audiens.org/accueil/groupe-audiens/la-fondation-audiens-generations.html

Création	2007		
Statut	Fondation sous égide de l'Institut de France		
Objet	La Fondation Audiens Générations a pour vocation de soutenir et d'encourager des démarches solidaires du monde culturel , en récompensant chaque année des œuvres, projets ou initiatives encourageant la solidarité entre les générations dans les secteurs de la culture , de la communication et des médias.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de solidarité - Transmission de savoir, d'un métier, d'une passion et de convictions - Éveil artistique des jeunes publics - Accessibilité à la pratique culturelle pour des publics fragilisés ou empêchés - Diffusion de spectacles ou de manifestations artistiques <p>Les secteurs suivants sont éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Audiovisuel : cinéma, production radiophonique ou télévisuelle, documentaire, musique de film... - Presse : journalisme, photojournalisme, édition... - Spectacle vivant : danse, théâtre, musique, cirque, pluridisciplinaire... - Communication : publicité, événementiel, arts graphiques, internet... 		
Budget annuel	60 000 €		
Nombre de projets aidés	Trois projets choisis chaque année à travers la remise d'un Prix d'excellence, d'un Prix spécial du jury et d'un Prix d'encouragement. Quarante-deux lauréat.e.s représentatif.ve.s de tous les secteurs culturels ont été récompensé.e.s depuis la création de la Fondation.		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Remise de prix en juin	Appel à candidatures en décembre	Non
	<i>⚠ La Fondation ne finance pas la production audiovisuelle en tant que telle, uniquement les projets à l'international.</i>		
Principaux critères de sélection des projets	<p>Le projet doit intégrer un objectif intergénérationnel, être réalisé dans l'univers de la culture, de la communication et des médias. En outre, il doit remplir les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser les actions de solidarité, la transmission d'un savoir, la diffusion de spectacles ou de manifestations artistiques auprès notamment de publics fragilisés, la préservation d'un patrimoine culturel... ; - comporter des aspects sociaux ou relatifs à la prévention, la santé ou le développement durable. <p>De plus, selon le prix visé, le projet répondra aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prix d'excellence : action ou initiative ayant déjà fait ses preuves, afin de lui permettre de se pérenniser ou d'étendre son champ d'application. Le projet devra traduire l'aboutissement d'une technique ou d'une pratique (qualité, innovation...) ainsi que le talent de l'auteur.ice et des participant.e.s (artistique, pédagogique) ; - Prix d'encouragement : lancement ou pérennisation d'initiatives innovantes comme la transmission d'un savoir-faire, l'organisation de rencontres, de journées d'études ou d'expositions sur les évolutions des secteurs artistiques, le partage culturel avec des publics fragilisés ; - Prix spécial du jury : action nécessitant un soutien spécifique et respectant la vocation intergénérationnelle de la Fondation. 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Tou.te.s		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Rêve de Cinéma (Paris)

Le Prix d'excellence 2019 a été remis à Rêve de Cinéma. « Les actions de l'association accompagnent des personnes de tous âges, en particulier des jeunes, enfants et adolescent.e.s hospitalisé.e.s ou en situation de handicap, en installant une salle de projection au sein d'établissements spécialisés. Près de trois cent trente projections ont eu lieu dans cent cinquante centres en 2018. Rêve de Cinéma crée une véritable parenthèse de bonheur pour mieux lutter contre l'isolement et le découragement. »

www.revedecinema.com

Ph'Art et Balises (Bouches-du-Rhône)

Le Prix d'excellence 2018 a été attribué à Ph'Art et Balises pour « ses parcours d'éducation artistique et culturelle dans les quartiers défavorisés de Marseille, ainsi qu'un accompagnement pour l'insertion professionnelle. Ph'art et Balises a créé une académie pour former les jeunes aux arts du spectacle, aux arts littéraires et cinématographiques. »

www.facebook.com/phartetbalises

Compagnie Après la Pluie (Bouches-du-Rhône)

La compagnie Après la Pluie a reçu le Prix spécial du jury. « Son ambition ? Permettre aux enfants du service d'hématologie pédiatrie de la Timone à Marseille, et de différents CHU en France et à l'étranger, de participer à la création d'une bande dessinée, de ses prémices jusqu'à son édition en mille exemplaires, offerts aux enfants. »

<http://cie.apreslapluie.free.fr>

Ensemble Sequenza 9.3 (Seine-Saint-Denis)

L'association a reçu le Prix d'encouragement, récompensant la création de « La Décision », « une pièce de théâtre de Bertolt Brecht, mise en musique par Hanns Eisler. Ce projet fédère trois cents personnes de tous âges, issues de services de réinsertion ou logements sociaux, de centres d'hébergement d'urgence pour migrant.e.s, de maisons de retraite et de diverses associations. »

<https://sequenza93.fr>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Les porteur.se.s de projet sont invité.e.s à transmettre leur dossier de candidature sur le site internet de la Fondation, en tenant compte de la date butoir. En fonction du prix visé et des critères d'éligibilité qui y sont associés, le dossier comportera les éléments justificatifs suivants : formulaire de demande de soutien dûment rempli, lettre de présentation du projet, comptes des deux années précédentes, budget prévisionnel de la structure et du projet. D'éventuels éléments complémentaires (programme, fichiers audio ou lien vidéo, dossier de presse...) seront à transmettre. Contact pour l'assistance au dépôt numérique des dossiers : fondationaudiensgenerations@gmail.com.

⚠ Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

■ Processus de sélection

La recevabilité de la candidature sera évaluée à partir des informations portées sur le dossier de candidature et notamment sur le formulaire de demande de soutien. Le jury de sélection est composé de membres de l'Institut de France et de personnalités reconnues dans les secteurs de la culture, de la communication et des médias, mais aussi du mécénat et de la solidarité. Il désigne les lauréat.e.s et les prix sont remis au cours d'une cérémonie officielle.

■ Contacts

Fondation Audiens Générations

74, rue Jean Bleuzen

92170 Vanves

01 73 17 30 04 ou 01 73 17 37 39

fondation@audiens.org



Fondation Berger-Levrault

www.berger-levrault.com/fr/groupe-berger-levrault/fondation-berger-levrault/

Création	2009		
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France		
Objet	La Fondation soutient des projets éducatifs ou culturels en lien avec le service public. Elle appuie également des projets de recherche et de préservation du patrimoine public.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans des crèches et des écoles publiques, par des projets éducatifs ou culturels - Projets culturels participant à l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées en établissements spécialisés - Création d'outils facilitant l'accès à la culture ou à l'éducation - Travaux de recherche et de préservation portant sur l'histoire et le patrimoine matériel et immatériel des services publics 		
Budget annuel	Très variable		
Nombre de projets aidés	Une trentaine par an		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Dépenses liées au projet	Non	Non
	Prix et bourses attribué.e.s dans le cadre de son axe « Recherche et préservation du patrimoine public »		
Principaux critères de sélection des projets	<p>La Fondation a déterminé deux critères de sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être un projet éducatif ET culturel ; - avoir pour but de préserver le patrimoine public (matériel ou immatériel). 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Associations et organismes d'intérêt général		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Les Amis de Saint-Julien-d'Ance (Haute-Loire)

L'association a pour objectif de promouvoir, sauvegarder et aménager les sites naturels et le **patrimoine** de sa commune. La remise en fonctionnement du moulin d'Ancette et son ouverture au public ont été soutenues pour partager le patrimoine de ce moulin à eau à roues horizontales.

www.facebook.com/LesAmisDeSaintJuliendAnce

1001 couleurs (Haute-Garonne)

L'association propose des **ateliers artistiques** dans un **bus culturel** itinérant qui se déplace à la rencontre des populations. Les artistes proposent des temps de partage et de rencontre aux parents accompagnés de leurs jeunes enfants, autour des **arts plastiques** et du **spectacle vivant**.

<http://asso.1001couleurs.free.fr>

Oasis d'Amour (Rhône)

L'association développe une activité sociale : épiceries solidaires, hébergement d'urgence, etc. Le projet soutenu par la Fondation a consisté à créer des **ateliers artistiques** pour les enfants autistes des familles bénéficiaires d'Oasis d'Amour. Ces jeunes ont participé à des **ateliers d'expression artistique : musique, danse, chant, arts du cirque...**

www.oasis-damour.com

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Il est possible d'envoyer un message à la Fondation *via* le site internet (rubrique « Nous contacter ») pour présenter le projet avant d'envoyer un dossier. Les porteur.se.s de projet peuvent adresser leur dossier par courriel à la Fondation.

⚠ Les demandes doivent être transmises par internet.

■ Processus de sélection

Les demandes sont soumises à une première sélection par les délégué.e.s généraux.les de la Fondation. Ils.elles s'assurent du sérieux du projet et de son adéquation avec l'objet de la Fondation. Les projets retenus sont ensuite soumis au comité exécutif qui se réunit au minimum deux fois par an.

■ Contacts

Fondation Berger-Levrault

892, rue Yves Kermen

92100 Boulogne

fondation@berger-levrault.fr



Fondation Bouygues Telecom

www.corporate.bouyguetelecom.fr/nos-engagements/les-missions-de-la-fondation/

Création	2006		
Statut	Fondation d'entreprise		
Objet	La Fondation Bouygues Telecom intervient dans trois domaines : la solidarité, la culture et l'environnement.		
Types de projets soutenus	<p>Axe « solidarité » Projets dans lesquels le numérique permet la création ou le maintien d'un lien social pour des personnes en difficulté médicale ou sociale, afin de lutter contre leur exclusion, leur isolement ou leur solitude.</p>	<p>Axe « culture » Projets dans lesquels le numérique apporte une solution pour prévenir l'illettrisme ou qui permettent de maîtriser les outils numériques</p>	<p>Axe « environnement » Projets innovants dans lesquels le numérique permet de sensibiliser et de mobiliser le plus grand nombre pour réduire les déchets, préserver la biodiversité et lutter contre le changement climatique</p>
Budget annuel	700 000 €. La Fondation consacre 100 000 € pour dix projets parrainés par des client.e.s de l'entreprise. Le montant des aides accordées s'élève à 10 000 €.		
Nombre de projets aidés	Dix par an. La répartition dans les trois domaines (solidarité, culture , environnement) varie selon les projets reçus.		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Non	Un appel à projet annuel diffusé auprès des collaborateur.rice.s et des client.e.s Bouygues Telecom	Oui, notamment dans le cadre de l'opération « We Love Solidarity »
	<p>⚠ La Fondation ne finance pas : les projets individuels, les associations à caractère religieux, confessionnel ou politique, les investissements immobiliers ou les travaux de gros œuvre, le fonctionnement général de la structure (salaires récurrents non affiliés au projet, loyers, frais de structure, etc.), les projets à caractère purement événementiel ou de collecte de fonds, y compris lorsqu'ils sont organisés au profit d'une association, les projets à l'international, les achats de téléphones portables, de forfaits de communication mobiles et internet, de technologies destinées à être commercialisées par Bouygues Telecom (la Fondation soutient des projets qui se situent en dehors de la sphère commerciale), les projets de sponsoring sportif, les insertions publicitaires, les projets pouvant porter atteinte à l'image de Bouygues Telecom et de la Fondation Bouygues Telecom, les projets pouvant présenter un caractère sensible ou polémique, les projets lauréats de la précédente édition de l'appel à projets.</p>		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - L'association doit être parrainée par un.e collaborateur.rice ou un.e client.e Bouygues Telecom - Initiative solidaire locale dans l'un des trois domaines de la Fondation - Qualité du projet, clarté des objectifs - Utilité du projet pour la société civile/impact social - Originalité et caractère innovant du projet - Motivation du parrain ou de la marraine à soutenir son association - Projet se déroulant en France métropolitaine 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Associations loi 1901, organismes d'intérêt général ayant au moins deux ans d'existence		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Signes de Sens (Nord)

L'association Signes de Sens agit pour l'accès aux savoirs des personnes sourdes prioritairement, mais aussi pour d'autres publics. Afin de faire découvrir la médiathèque et le plaisir de lire à des adolescent.e.s éloigné.e.s de la **lecture**, l'association a développé un jeu de piste en médiathèque. Il est conçu en version numérique (incluant de la langue des signes française) et en version papier en « français facile à lire et comprendre » (FALC). Il invite les jeunes à traverser différents univers et à parcourir les rayons de la médiathèque afin de résoudre des énigmes et de sauver un personnage. Les jeunes ayant participé à ce projet témoignent de la découverte d'un univers et de sa diversité : beaucoup ne lisaient qu'un seul type de livre et ne connaissaient pas la variété des ressources disponibles en médiathèque.

www.signesdesens.org

Art dans la Cité (Paris)

L'association Art dans la Cité promeut l'art contemporain auprès de personnes malades, empêchées, hospitalisées, afin d'accompagner leur séjour à l'hôpital, et ainsi participer à leur mieux être. Le projet « Illuminart » est un dispositif innovant qui diffuse dans la chambre d'hôpital, ou les espaces de soin, des contenus numériques visuels et sonores que le.la patient.e peut contempler et/ou transformer. L'expérience est immersive et elle produit des effets sur la diminution de la douleur.

www.artdanslacite.eu

Mes mains en or (Haute-Vienne)

L'association Mes mains en or fabrique et édite des livres et des jeux adaptés aux enfants en situation de handicap visuel. Elle a développé une application numérique sur tablette, accessible aux jeunes enfants aveugles ou malvoyant.e.s. Grâce à des interactions tactiles et un contenu adapté, l'enfant est autonome pour jouer et évoluer dans l'univers d'une école virtuelle de magie. Ce projet permet d'élargir l'offre ludique et éducative numérique accessible pour les enfants déficient.e.s visuel.le.s.

<http://mesmainsenor.com>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Au préalable, il est conseillé de lire le règlement de l'appel à projets, qui est téléchargeable sur le site internet.

Le dépôt du dossier de parrainage s'effectue uniquement sur le site internet dédié et pendant les dates de l'appel à projets. Pour transmettre une candidature, il faut créer un compte et compléter le formulaire en ligne. Les informations et documents suivants sont requis : identité et coordonnées du.de la client.e parrainant l'association, présentation de l'association bénéficiaire et du projet, budget du projet, lettre de l'association concernée, comptes et statuts de l'association, etc. Pour toute question, ne pas hésiter à contacter l'équipe de la Fondation par courriel.

△ *Les dossiers et ses annexes sont à retourner exclusivement via le formulaire du site internet.*

■ Processus de sélection

L'appel à projets est diffusé pendant l'été. L'équipe de la Fondation présélectionne les demandes de soutien. Les dossiers complets et répondant aux critères d'éligibilité sont étudiés par un jury composé de professionnel.le.s.

Chaque année, un comité-client.e.s élit trois projets coups de cœur parmi les dix projets associatifs sélectionnés par le jury. Ceux-ci bénéficieront d'un soutien technique et financier supplémentaire.

■ Contacts

Fondation Bouygues Telecom
13/15, avenue du Maréchal Juin
92360 Meudon-la-Forêt
fondation@bouyguestelecom.fr



Fondation Casino

www.fondation-casino.org

Création	2009		
Statut	Fondation d'entreprise		
Objet	La fondation Casino agit en priorité en faveur des enfants confronté.e.s à des situations d' exclusion culturelle en leur offrant la possibilité de découvrir la pratique du théâtre , en milieu scolaire ou associatif. La Fondation souhaite ainsi aider les enfants, dès le plus jeune âge, à accéder aux bienfaits de la culture , à se développer en confiance et à croire en leurs talents, clés pour une intégration sociale et scolaire réussie.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Projets théâtre hors temps scolaire et dans le cadre associatif, à visée éducative. - Artistes à l'école : programme déployé en partenariat avec l'Odéon-Théâtre de l'Europe et les académies d'Île-de-France, de Bordeaux et de Lyon. Il permet à des élèves de bénéficier pendant deux années consécutives d'un parcours théâtre complet et ambitieux. Ces projets sont conçus par l'équipe enseignante et une structure culturelle. Ils reposent sur un binôme enseignant.e-artiste, de la conception du projet à sa réalisation. 		
Budget annuel	400 000 € dédiés aux projets		
Nombre de projets aidés	Environ trente par an		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui pour les projets théâtre hors temps scolaire	« Artistes à l'école »	Non
Mode d'intervention	<p>La fondation Casino met à disposition des porteur.se.s de projet son outil numérique « Osez le théâtre dans l'éducation » (sur le site internet). Il est destiné aux enseignant.e.s, médiateur.rice.s culturel.le.s ou animateur.trice.s, qui souhaitent monter un projet théâtre à visée éducative.</p> <p>Elle peut proposer du bénévolat à ses collaborateur.rice.s en fonction des besoins des associations.</p> <p>⚠ La Fondation finance uniquement des projets dans lesquels les jeunes bénéficiaires ont accès à la pratique théâtrale.</p>		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Initiatives associatives se déroulant en France, bénéficiant à des enfants confronté.e.s à l'exclusion culturelle et/ou sociale - Projets scolaires relevant des académies partenaires et présentés dans le cadre de l'appel à projets « Artistes à l'école » - Répondre aux objectifs de la Fondation <p><i>Critères spécifiques à l'appel à projets « Artistes à l'école » :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - projet conçu par un binôme artiste-enseignant.e ; - se dérouler pendant le temps scolaire ; - actions qui stimulent la confiance en soi et l'esprit de groupe, l'envie d'apprendre et de réussir son parcours scolaire. <p><i>Critères spécifiques pour les projets théâtre hors temps scolaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - être portés par une association et se dérouler hors temps scolaire ; - actions qui contribuent à l'expression de soi et à l'apprentissage de la vie de groupe. 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Associations loi 1901		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

■ Dans le cadre de l'appel à projets « Artistes à l'école »

L'atelier théâtre « Les Tréteaux » et « P'Tits Tréteaux » du groupe scolaire La Madone (Paris)

« Situé dans le 18^e arrondissement de Paris, le groupe scolaire La Madone accueille une population hétérogène d'élèves issu.e.s de classes sociales moyennes et peu favorisées. Depuis 2001, à l'initiative de deux enseignants de l'établissement, il développe l'atelier théâtre « Les Tréteaux », qui bénéficie du soutien du rectorat de Paris et de l'expertise artistique de l'Odéon-Théâtre de l'Europe. L'atelier théâtre « Les Tréteaux » fait désormais partie intégrante du projet de l'établissement et contribue à son rayonnement dans le quartier. La qualité de ses résultats a permis la création, en 2013, d'une classe de troisième avec enseignement **théâtre**, et à de nombreux élèves de choisir l'option **théâtre** au lycée. »

www.lestreteauxblancs.com

■ Dans le cadre associatif

Groupe Théâtral de Sardent (Creuse)

Le projet Théâtre'enfant comporte un ensemble de huit ateliers théâtre dans une dizaine de villages du département. Plus de quatre-vingts enfants participent aux choix de **pièce de théâtre, aux répétitions** et aux **spectacles** pendant une année scolaire. « Ce projet théâtre apporte aux jeunes un espace d'expression, d'expérience de la vie de troupe, de dépassement de soi et de travail collectif. Il est parrainé par un magasin du village de Sardent, qui reconnaît l'engagement de cette structure pour le rayonnement d'un territoire rural éloigné de l'**offre culturelle**. »

www.theatrenfant.fr

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Les demandes de soutien s'effectuent par courriel à la Fondation : fondation@groupe-casino.fr

■ Processus de sélection

Les demandes de soutien émanant des associations sont examinées par le conseil d'administration de la Fondation. Il se réunit deux fois dans l'année.

Les demandes adressées pour l'appel à projets « Artistes à l'école » sont étudiées par le comité artistique de la Fondation, puis soumises à son conseil d'administration.

■ Contacts

Fondation Casino
148, rue de l'Université
75007 Paris
01 53 65 64 78

fondation@groupe-casino.fr



Fondation Crédit Coopératif

<https://fondation.credit-cooperatif.coop/>

Création	1984		
Statut	Fondation d'entreprise		
Objet	La Fondation Crédit Coopératif appuie les femmes et les hommes qui font l'économie sociale et solidaire (ESS) à travers trois axes : recherche et prospective sur l'ESS, accompagnement d'acteur.rice.s de l'ESS qui expérimentent, soutien de projets locaux innovants ou inspirants.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Projets d'intérêt général répondant à des besoins locaux : culture, emploi, éducation, écologie, santé, citoyenneté, inclusion, promotion de l'ESS. Ceux-ci sont soutenus dans le cadre du Prix de l'inspiration en ESS organisé par la Fondation - Travaux de recherche et de prospective en ESS - Projets portés par les salarié.e.s du groupe dans le cadre du Prix des salarié.e.s : Engagé(e), mon asso a du prix ! 		
Budget annuel	1 600 000 € Une soixantaine de projets sont soutenus par les Prix de l'inspiration en ESS. Les soutiens financiers vont de 3 000 € (prix local) à 13 000 € (soutien supplémentaire avec le prix régional et national, et des prix coups de cœur).		
Nombre de projets aidés	En 2020 ont été remis : cinquante-neuf prix locaux, quarante-deux prix régionaux, quatre prix nationaux et un prix coup de cœur (parmi les quatre prix nationaux). Plusieurs projets culturels sont soutenus chaque année.		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui (dépôt <i>via</i> le site internet et selon les axes d'intervention présentés)	Le Prix de l'inspiration en ESS constitue le principal moyen d'action de la Fondation. Chaque année, les projets sont primés en région puis au niveau national. Un appel à projets interne soutient les initiatives des salarié.e.s du groupe Crédit Coopératif « Engagé(e), mon asso a du prix! ».	Non
Principaux critères de sélection des projets	<p>Les principaux critères retenus pour sélectionner les projets dans le cadre des Prix de l'inspiration en ESS sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - leur caractère innovant ; - l'utilité sociale ; - la capacité à être dupliqué ; - des pratiques en phase avec les principes promus par l'ESS. <p>Les projets artistiques et culturels sont soutenus s'ils entrent dans ce cadre.</p>		
Porteur.se.s de projet éligibles	Structures de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles, fondations et autres entreprises de l'ESS telles que définies par la loi du 31 juillet 2014) de dimension locale et ayant au moins une année d'existence. Les structures candidates doivent avoir leur siège social et exercer des activités en France.		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

L'Atteline (Hérault)

L'association a proposé à plusieurs communes de la métropole montpelliéraine de créer « une collection de parcours numériques poétiques et sonores intitulée Territoire en Mouvements. Croisant les regards d'habitant.e.s, d'urbanistes, d'historien.ne.s, de paysagistes, ces balades permettent de visiter ou redécouvrir un territoire en vivant une expérience sensorielle connectée ». Trente et un parcours ont été créés et sont accessibles gratuitement *via* smartphone ou Mp3.

www.latelline.org

Très Tôt Théâtre (Finistère)

Très Tôt Théâtre, Scène conventionnée d'intérêt national art, enfance, jeunesse animé et coordonne le réseau départemental jeune public finistérien. Plusieurs structures proposent une **offre culturelle** destinée aux enfants et aux familles. La Fondation a soutenu le projet du Grand Chut, porté par l'association. Il s'agit d'un vaste **projet culturel participatif** invitant des artistes (musicien.ne.s, comédien.ne.s, ingénieur.e.s du son, etc.) et la population à enquêter et reproduire des sons pour créer des **spectacles** axés sur le fantastique.

www.tres-tot-theatre.com

Agitateurs de rêve (Haute-Savoie)

L'association propose à des jeunes en difficulté scolaire des **ateliers culturels itinérants** à bord de son « Camioguinguette ». Tous les mois, des **manifestations culturelles autour du théâtre, de la musique, de la photographie** sont organisées, invitant les jeunes de 12 à 19 ans à prendre part à des **créations artistiques** et à s'exprimer librement, créant ainsi du lien social en zone rurale ou marginalisée.

www.agitateursdereves.org

Des vidéos sur les projets sont visibles sur www.youtube.com/channel/UCeBG_J239fnZnRM6ISQ7rDw

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Les Prix de l'inspiration sont généralement ouverts de décembre à la fin janvier de l'année suivante. Le dossier de candidature se dépose en ligne *via* la plateforme dédiée. Une fois passée la date de dépôt indiquée, le système de gestion des candidatures est clos et plus aucun projet ne peut être transmis.

Le calendrier du concours, les modalités de participation, ainsi que le règlement sont consultables dans la rubrique « Les champs d'intervention – Prix de l'inspiration en ESS » du site internet.

■ Processus de sélection

Dans le cadre de son Prix de l'inspiration en ESS, plus de cinq cents représentants des sociétaires du Crédit Coopératif (acteur.rice.s locaux.les de l'ESS et représentant.e.s des particuliers) étudient les candidatures reçues au niveau local et régional et sélectionnent les projets récompensés.

■ Contacts

Fondation Crédit Coopératif

12, boulevard Pesaro

CS 10002

92024 Nanterre Cedex

01 47 24 88 36

fondation@credit-cooperatif.coop



Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE pour la vitalité artistique

www.ag2rlamondiale.fr/nous-connaître/nos-engagements/culture-et-territoire

Création	2017		
Statut	Fondation d'entreprise		
Objet	La Fondation a pour vocation de promouvoir la vitalité artistique des régions françaises. Elle encourage des initiatives artistiques dont la finalité est exclusivement culturelle . Son engagement pluridisciplinaire porte sur trois thématiques : préservation du patrimoine culturel régional , valorisation de la création contemporaine , promotion des métiers d'art.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Festivals, expositions - Réhabilitation de lieux de patrimoine artistique, restauration d'œuvres - Soutien aux artistes : résidences, créations 		
Budget annuel	3 700 000 € sur cinq ans		
Nombre de projets aidés	Une vingtaine par an (cinquante-quatre depuis sa création)		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui	Non	Non
	<p>⚠ La Fondation n'accorde ses dons, et cela à l'issue d'un processus d'instruction et de sélection, qu'à des structures éligibles à la fiscalité du mécénat et dont la nature des projets est compatible avec sa politique éditoriale.</p>		
Principaux critères de présélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Finalité exclusivement culturelle du projet : pas de soutien à des projets ayant trait à de la médiation ou de l'éducation artistique et culturelle destinée à un public en particulier - Ancrage exclusivement territorial du projet (au sens régional ou départemental) - Mise en œuvre limitée dans le temps (pas de soutien pluriannuel) - Qualité artistique - Budget ne présentant pas que des dépenses de fonctionnement et/ou d'ingénierie <p>⚠ L'éligibilité d'un projet ne peut augurer de l'issue favorable du processus de sélection. Le conseil d'administration de la Fondation, instance suprême de décision, est souverain dans l'octroi des dons.</p>		
Porteur.se.s de projet éligibles	Organismes d'intérêt général : associations, collectivités, établissements publics		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Le Signe (Haute Marne)

« En 2019, le Signe-Centre national du graphisme, a présenté les œuvres d'artistes et designers de différentes disciplines dans le cadre de l'**exposition** "De toutes façons... **Design graphique** et textile". Celle-ci propose d'explorer la création textile contemporaine à travers le prisme du design graphique. »

www.centrenationaldugraphisme.fr

Académie internationale d'été de Nice (Alpes-Maritimes)

« À travers un programme de bourses d'études, il s'est agi d'accompagner la professionnalisation de dix-huit jeunes musicien.ne.s, tou.te.s titulaires d'un troisième cycle de conservatoire, après une sélection de haut vol opérée par les membres du conseil d'administration de l'académie. Les talents se sont produits au cours de l'été 2018 au monastère de Cimiez, dans le grand auditorium du conservatoire Joseph Cosma et dans un espace public de la ville de Nice en plein air. À cet ancrage dans la contemporanéité, se superpose un rayonnement territorial qui résonne avec celui que revendique la Fondation. »

<https://academie-internationale-ete-nice.com/fr>

La Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson (Creuse)

Le projet soutenu « proposé par la Cité, et en accord avec l'Estate Tolkien, vise à tisser, selon le savoir-faire artisanal de la tapisserie d'Aubusson, la première des quatorze **œuvres graphiques** issues d'un corpus complet réalisé par J.R.R. Tolkien, auteur notamment de la trilogie du *Seigneur des Anneaux*, entre 1920 et 1942. L'œuvre sélectionnée par la Fondation, qui se trouve être l'illustration préférée de son créateur, s'intitule *Bilbo the Hobbit comes to the Huts of the Raft-Elves*, et a été dessinée en 1937. Cette tapisserie, après la tombée de métier qui a eu lieu le 6 avril 2018, est exposée depuis le printemps 2018 dans l'espace des Grandes tentures au cœur de la Cité. Inscrit à la croisée du **patrimoine**, des métiers d'art et de la **création contemporaine**, ce projet traduit la dimension pluridisciplinaire de la Fondation ».

www.cite-tapisserie.fr

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Les porteur.se.s de projets sont invité.e.s à envoyer un courriel à la Fondation. Ils.elles devront fournir un certain nombre d'informations telles que : missions du.de la porteur.se de projet et montant prévisionnel du budget de sa structure, description détaillée du projet, plan de financement nécessaire à la réalisation du projet et mention des différents soutiens, statuts, composition du conseil d'administration, rapport moral et financier avec bilan et compte de résultat, documents attestant de l'éligibilité fiscale du.de la porteur.se du projet au dispositif du mécénat (production d'un rescrit fiscal ou attestation sur l'honneur).

■ Processus de sélection

Le dossier du projet est transmis au.à la directeur.rice régional.e d'AG2R sur le territoire concerné par le projet. Si le projet est retenu par les représentant.e.s AG2R de la région concernée, il est alors présenté aux membres du comité de sélection de la Fondation. Le conseil d'administration de la Fondation sélectionne les différents projets et détermine le montant des soutiens accordés.

■ Contacts

Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE pour la vitalité artistique
À l'attention de Madame Céline Liard
14-16, boulevard Malesherbes
75008 Paris
celine.liard@ag2rlamondiale.fr



Fondation Daniel et Nina Carasso

www.fondationcarasso.org/fr

Création	2010		
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France		
Objet	La Fondation Daniel et Nina Carasso soutient les projets qui contribuent à l'épanouissement de l'être humain à travers deux axes : l'alimentation durable et l' art citoyen . Elle intervient principalement en France et en Espagne.		
Types de projets soutenus	<p>Axe « Art citoyen » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - programme « Art et éducation » : un appel à projets bisannuel centré sur la démocratie culturelle soutient des initiatives portées par des acteur.rice.s de l'éducation et de la médiation artistique ; - programme « Art, science et société » : l'appel à projets bisannuel « Composer les savoirs pour mieux comprendre les enjeux du monde contemporain » apporte une aide aux projets de coopération entre artistes et scientifiques ; - programme « L'artiste citoyen engagé » : appui d'artistes engagé.e.s en tant que citoyen.ne.s face aux défis sociétaux. 	<p>Axe « Alimentation » :</p> <p>programmes déclinés en France et en Espagne à travers divers appels à projets, pour soutenir des initiatives de terrain, développer et promouvoir la recherche sur les systèmes alimentaires durables.</p>	
Budget annuel	Non communiqué		
Nombre de projets aidés	Huit cents depuis 2010		
Mode d'intervention	<p>Subventions hors appel à projets</p> <p>Oui</p>	<p>Subventions sur appel à projets</p> <p>Oui</p>	<p>Mécénat de compétences</p> <p>Non</p>
Principaux critères de sélection des projets sur l'axe « Art citoyen »	<p>Les projets doivent remplir les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projet d'intérêt général, apolitique et non confessionnel ; - répondre à l'existence d'un besoin mal couvert ; - cohérence entre les moyens (humains, techniques) et les objectifs, compétences dans le champ d'intervention du projet... ; - être implanté dans son environnement et en relation avec les autres acteur.rice.s du territoire et/ou du secteur d'intervention du projet ; - viser un processus de changement positif ou d'impact pérenne ; - intégrer un processus d'évaluation ; - répondre aux objectifs spécifiques de l'appel à projets. <p><i>Chaque appel à projets décline des critères spécifiques qui sont énumérés dans la « note de cadrage » correspondante à l'appel.</i></p>		
Porteur.se.s de projet éligibles	Structures relevant de l'intérêt général		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Le Studio Décalé (Hauts-de-Seine)

Le projet « Vertimus » est porté par le Studio Décalé, association spécialisée en **arts** et science. « Le projet est imaginé par la plasticienne Karine Bonneval, en partenariat avec des chercheurs (français et étrangers) spécialistes du végétal. Ce projet fait appel à de multiples savoirs et savoir-faire : des connaissances scientifiques avec l'implication de l'INRA ; des **techniques artistiques** avec la plasticienne Karine Bonneval, la performeuse Emilie Pouzet, le compositeur Emmanuel Hubaut, la curatrice Natacha Seignolles ; des théories philosophiques apportées par la philosophe de l'éthique Karen Houle. Le projet a pour volonté de donner de nouvelles clés de lecture du vivant aux citoyen.ne.s pour développer une empathie avec le monde végétal qui nous entoure et ainsi appréhender notre environnement avec un nouveau regard. Les **installations artistiques** seront accompagnées d'ateliers pour tous les publics dans lesquels seront expérimentées les pratiques corporelles, mais aussi des ateliers de découverte et de **pratique artistique** inspirées des protocoles scientifiques. Ces actions interrogent les relations paradoxales entre l'humain et le monde végétal. »

<https://decalab.fr>

Les Concerts de Poche (Seine-et-Marne)

Les Concerts de Poche portent « une mission sociale, **artistique** et territoriale. Itinérants, ils créent du lien entre les habitant.e.s, contribuent au rapprochement des générations et à l'épanouissement de chacun.e en partageant la **musique** classique, le jazz et l'opéra avec ceux.celles qui n'y ont pas toujours accès. Au cœur des campagnes et des quartiers, l'association implique les jeunes, les personnes âgées, en difficulté sociale, en situation de handicap, en prison... dans un dispositif innovant de concerts et d'ateliers indissociables. »

www.concertsdepoche.com

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Au préalable, il est recommandé de lire attentivement les contenus de l'appel à projets et ses critères de sélection. Les porteur.se.s de projets téléchargeront les documents suivants sur le site internet : « Procédure d'attribution et de suivi des financements », « Note de cadrage de l'appel à projets ». Le projet et ses annexes (budget, calendrier, rapport d'activité...) seront transmis uniquement par internet et sur la plateforme « Déposer un projet ».

Les porteur.se.s de projet peuvent poser leurs questions sur le dépôt en ligne du dossier de demande de financement à contact_programmes@fondationcarasso.org

△ *Les thématiques et les périodes d'ouverture des appels à projets sont variables d'une année à l'autre.*

■ Processus de sélection

Seules les demandes de subvention envoyées dans le cadre d'un appel à projets sont étudiées.

La sélection des projets se déroule en quatre étapes : dépôt de la demande, présélection, instruction, validation. Les projets présélectionnés sont instruits (les porteur.se.s de projets sont alors contacté.e.s), avant d'être soumis à un jury d'expert.e.s. Ce jury émet des recommandations à l'attention du comité exécutif de la Fondation qui se prononce sur les projets à financer.

■ Contacts

Fondation Daniel et Nina Carasso

40, avenue Hoche

75008 Paris

01 44 21 87 35

contact_programmes@fondationcarasso.org



Fondation de France

www.fondationdefrance.org/fr

Création	1969		
Statut	Fondation reconnue d'utilité publique et Fondation abritante		
Objet	La Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit dans les domaines suivants : aide aux personnes vulnérables ou précaires, recherche et innovation, culture et éducation, environnement, international, situations d'urgences.		
Types de projets soutenus	La Fondation de France organise plusieurs appels à projets dans ses domaines d'action. Cinq appels à projets, détaillés dans les pages suivantes, sont susceptibles de financer des projets culturels : - « Aidons tous les collégien.ne.s à réussir » ; - « Grandir en cultures » ; - « Vivre ses choix, prendre des risques, jusqu'à la fin de sa vie » ; - « Vieillir acteur.trice et citoyen.ne de son territoire » ; - « Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées ».		
Mode d'intervention	Subventions	Appel à projets	Mécénat de compétences
	Subventions (<i>via</i> les appels à projet) Prix Lauriers de la Fondation de France Bourses déclics jeunes	Plusieurs appels à projets sont régulièrement diffusés	Appui conseil

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

En dehors de ses appels à projets (voir pages suivantes), la Fondation de France peut orienter des projets vers ses fondations abritées. Les dossiers sont à adresser à fondations@fdf.org.

En tant que fondation abritante, la Fondation de France accompagne et conseille environ huit cent soixante fondations abritées (sous égide). Ces dernières ont des objectifs, des modes de fonctionnement et des moyens divers. Elles interviennent dans des domaines très variés. Un annuaire de ces fondations, dont celles qui interviennent dans le domaine de la culture, est disponible sur le site internet de la Fondation de France.

« Aidons tou.te.s les collégien.ne.s à réussir »

Objectifs	Cet appel à projets vise à favoriser la réussite scolaire ou la remobilisation d'élèves en décrochage scolaire. Les porteur.se.s de projets d'éducation artistique qui s'inscrivent dans cette démarche et répondent aux critères de sélection peuvent envoyer leur candidature.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Projets d'établissement ou de classes, dans lesquels les jeunes apprennent à devenir des citoyen.ne.s. Ils se déroulent à l'échelle du collège, d'un niveau ou d'une classe, créent une dynamique et une cohésion au sein de l'établissement ; ils favorisent la mixité sociale et culturelle, et amènent tous les personnels éducatifs, les parents et les élèves à travailler collectivement. - Innovation pédagogique, permettant d'aborder les grands enjeux sociétaux, culturels, environnementaux ou scientifiques. - Soutien aux jeunes en risque de décrochage ou sorti.e.s du système scolaire : dispositifs qui accueillent des jeunes ayant quitté le collège pendant plusieurs mois, pour les remobiliser sur un projet d'apprentissage ou sur la reprise de leurs études, notamment par des dispositifs d'accueil éducatifs de jour en lien avec les collèges. 		
Budget annuel	Non communiqué Montant moyen des subventions : 10 000 €		
Nombre de projets aidés	Six cents sur une période de dix ans		
Mode d'intervention	Subventions	Appel à projets	Mécénat de compétences
		Cet appel à projets finance : <ul style="list-style-type: none"> - prestations d'intervenant.e.s extérieurs ; - équipements ; - appui méthodologique ; - recherches-actions. 	
⚠ La Fondation ne peut en aucun cas financer du « temps » de personnels de l'Éducation nationale.			
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du contexte local, à partir d'un diagnostic précis - Implication d'un maximum d'acteur.rice.s au sein de l'établissement - Participation active des élèves dans le projet, favorisant leurs capacités à développer leur « pouvoir d'agir » - Potentialité à transformer les pratiques au sein de l'établissement ou du réseau - Ouverture sur le territoire et qualité des partenariats - Démarche d'évaluation et production de traces du projet - Recours à plusieurs sources de financement 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Établissements scolaires, publics et privés sous contrat, suivants : collèges (particulièrement ceux relevant de l'éducation prioritaire), réseaux d'établissements mobilisés sur le cycle 3, établissements d'enseignement agricole intégrant des classes de 4 ^e et 3 ^e . Les associations qui co-portent les projets avec des établissements scolaires peuvent proposer un projet.		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Un partenariat entre un collège et une association culturelle pour prévenir le décrochage scolaire (Marseille)

Durant trois ans, l'association les Têtes de l'Art a accueilli vingt et un jeunes dans une classe Tremplin. Ces collégien.ne.s, identifié.e.s comme étant en risque de décrochage scolaire, ont bénéficié d'un accompagnement sur plusieurs sessions de deux semaines. Les matinées étaient consacrées aux apprentissages scolaires, sous la responsabilité d'un.e professeur.e et d'une équipe éducative dédiée. Les après-midi étaient consacrés à des **ateliers de pratiques artistiques**, animés par les artistes professionnel.le.s des Têtes de l'Art. Chacun a découvert et pratiqué plusieurs **disciplines artistiques** dans le cadre d'un projet personnalisé : autoportrait autour du détournement d'objets, fabrication de marionnettes, réalisation de film de fiction, réalisation d'une fresque. Les jeunes ont présenté leurs réalisations devant les professeur.e.s et les autres élèves, en expliquant ce qu'ils.elles avaient retiré de cette expérience. Ils.elles ont été réintégré.e.s progressivement dans leur classe et sont resté.e.s en contact avec les encadrant.e.s du projet.

www.lestetesdelart.fr

Des ateliers de pratique et de création artistique au collège (Montpellier)

L'association Hérault Musique Danse et un collège situé en zone urbaine sensible se sont associé.e.s pour proposer des **ateliers de pratique et de création** dans **plusieurs disciplines artistiques**. Trente élèves ont participé à des ateliers hebdomadaires de **danse, musique, théâtre et écriture**. Les enseignant.e.s et les artistes partenaires se sont réuni.e.s et formé.e.s tout au long du projet, avec l'appui du laboratoire « Éducation cultures politiques » de l'Université Lumière Lyon II. Le projet a contribué à une amélioration du climat de la classe. Il a favorisé le développement personnel, l'autonomie et les collaborations entre élèves.

www.heraultmusiquedanse.fr

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne sur la plateforme de la Fondation de France, dans la rubrique « Trouver un financement ». Aucun dossier ne doit être transmis par voie postale ou par courriel.

Outre le descriptif détaillé du projet, le dossier de demande de subvention comporte le budget de l'action et les comptes annuels du/de la porteur.se. de projet. Plusieurs documents administratifs sont également à fournir : statuts, composition du conseil d'administration, rapport d'activité, etc.

Pour toute demande d'informations s'adresser à enfance@fdf.org.

■ Processus de sélection et contacts

Des critères de sélection sont définis pour chaque appel à projets. Tous les projets reçus font l'objet d'une présélection par un comité de présélection. Les projets présélectionnés sont instruits et présentés au comité d'expert.e.s de l'appel à projets. Les décisions de ce dernier sont communiquées aux porteur.se.s de projets uniquement par voie postale.

« Grandir en cultures »

Objectifs	Cet appel à projets vise à donner aux jeunes les moyens de devenir des citoyen.ne.s, autonomes et responsables, en capacité de faire face aux enjeux majeurs (tels que l'environnement et la gestion de ses ressources, le vivre-ensemble et la diversité culturelle, l'exercice de la citoyenneté) pour bâtir une société plus harmonieuse. Pour pouvoir agir, il faudra qu'ils.elles disposent de savoir-faire et de connaissances, qu'ils.elles soient créatif.ve.s, capables d'initiative, et qu'ils.elles sachent coopérer. Autant d'aptitudes qui doivent s'apprendre et se pratiquer dès le plus jeune âge.		
Types de projets soutenus	Projets culturels destinés aux jeunes âgé.e.s de 2 à 18 ans, qui sensibilisent aux problématiques sociétales contemporaines, en proposant des parcours organisés. Ils doivent permettre de développer l'imaginaire et la créativité, de s'approprier des savoirs, des techniques, et des méthodes de collaboration en participant à une réalisation collective, de s'exercer à penser, et d'accroître la capacité à agir.		
Budget annuel	Non communiqué		
Nombre de projets aidés	Non communiqué		
Mode d'intervention	Subventions	Appel à projets	Mécénat de compétences
	Non	Cet appel à projets finance les charges directes liées à la réalisation du projet.	Non
	⚠ Cet appel à projets ne finance pas le fonctionnement habituel d'un service ou d'une structure.		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Projet adressés aux enfants et aux jeunes âgé.e.s de 2 à 18 ans - Mixité des groupes constitués : mixité de genre, territoriale, culturelle, sociale ou intergénérationnelle - Ressources et références culturelles diverses et de qualité, choisies en portant une attention aux références transmises par les cultures familiales. Le projet réunit des intervenant.e.s professionnel.le.s issu.e.s de disciplines diverses et aux compétences avérées. - Organisation du projet : les jeunes participent à une réalisation collective et suivent un parcours organisé autour de quatre étapes qui visent à : développer l'imaginaire et la créativité ; s'approprier des savoirs et des techniques ; réfléchir et débattre sur le sens de ce qui est entrepris ; participer à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et/ou à l'évaluation du projet. - Démarche d'évaluation et production de traces du projet - Recours à plusieurs sources de financement 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Associations, équipements publics ou privés, éducatifs, culturels , scientifiques et de la petite enfance, implanté.e.s en France métropolitaine et ultra-marine		

EXEMPLE DE PROJET SOUTENU

Alter Natives (Seine-Saint-Denis)

« Pendant un an, une trentaine de jeunes de la région parisienne, d'origines culturelles variées, vont travailler autour de **sculptures** Edo du royaume du Bénin, rapportées par les Britanniques au XIX^e siècle et dispersées dans plusieurs **musées** en Europe. Guidé.e.s par une historienne d'art, un anthropologue et l'attaché culturel d'un musée, ils.elles vont retracer leur parcours, comprendre comment elles ont été acquises et exposées. En s'inspirant de ces sculptures, ils.elles vont se former avec des artistes à l'**écriture**, à différentes **pratiques théâtrales**, et à l'expression en public, pour concevoir et **mettre en scène** des **performances** qu'ils.elles présenteront dans les musées ethnographiques partenaires, à Paris et dans des villes européennes. Ces performances *in situ* seront l'occasion d'interpeler le public sur l'histoire des objets et des pays concernés, et sur la notion de **patrimoine commun**. L'ensemble des performances sera filmé et présenté en public, et donnera lieu à des débats. En parallèle des ateliers, les jeunes français.es échangeront (en visioconférence) avec des jeunes nigérian.e.s de Benin City, impliqué.e.s dans un projet similaire. Un représentant des jeunes a contribué à la conception du projet, et deux autres participent au comité de pilotage qui réunit l'association et ses partenaires pour en assurer le suivi et la coordination. »

www.alter-natives.org

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne sur la plateforme de la Fondation de France, dans la rubrique « Trouver un financement ». Aucun dossier ne doit être transmis par voie postale ou par courriel.

Outre le descriptif détaillé du projet, le dossier de demande de subvention comporte le budget de l'action et les comptes annuels du.de la porteur.se de projet. Plusieurs documents administratifs sont également à fournir : statuts, composition du conseil d'administration, rapport d'activité, etc.

Pour toute demande d'informations s'adresser à culture@fdf.org.

■ Processus de sélection et contacts

Des critères de sélection sont définis pour chaque appel à projets. Tous les projets reçus font l'objet d'une présélection par un comité de présélection. Les projets présélectionnés sont instruits et présentés au comité d'expert.e.s de l'appel à projets. Les décisions de ce dernier sont communiquées aux porteur.se.s de projets uniquement par voie postale.

« Vivre ses choix, prendre des risques, jusqu'à la fin de sa vie »

Objectifs	<p>Cet appel à projets a pour objectif d'encourager les dispositifs et actions qui permettent de mieux respecter la liberté de choix et de décision des personnes âgées, en lien avec leurs proches et les acteur.rice.s du « prendre soin ».</p> <p>Les porteur.se.s de projets d'éducation artistique qui s'inscrivent dans cette démarche et répondent aux critères de sélection peuvent envoyer leur candidature.</p>		
Types de projets soutenus	<p>Les projets peuvent concerner la mise en œuvre d'actions concrètes, à domicile ou en établissement, y compris des projets à dominante culturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - actions auprès des personnes âgées, là où elles vivent et là où elles décèdent ; - soutien des équipes professionnelles ou bénévoles et des aidant.e.s ; - échanges d'expériences ayant apporté des améliorations concrètes dans le respect du droit au choix et/ou la réflexion sur le droit au risque ; - identification des freins et leviers du respect du droit au choix et au risque. 		
Budget annuel	<p>Non communiqué Montant moyen des subventions : 11 000 €</p>		
Nombre de projets aidés	<p>Environ cent vingt par an financés par le programme « Personnes âgées » (qui englobe les deux appels à projets présentés dans le guide). Les projets culturels représentent 20 % des projets soutenus.</p>		
Mode d'intervention	Subventions	Appel à projets	Mécénat de compétences
	Non	<p>Cet appel à projets finance les dépenses liées au projet (d'investissement ou de fonctionnement), sur une période d'un à trois ans.</p>	Non
Principaux critères de sélection des projets	<p><i>⚠ Cet appel à projets ne finance pas les projets ne relevant pas de l'intérêt général, la formation, la construction ou la rénovation d'habitat, ou les études techniques s'y rapportant, les technologies visant uniquement la sécurisation de la personne dans et hors de son domicile, ni les études techniques ou de marché préalables à la commercialisation d'un produit, les séjours vacances, les jardins à vocation uniquement thérapeutique, les actions de communication et les projets audiovisuels qui ne sont pas partie intégrante d'une démarche de formation d'équipe, les événements ponctuels, l'achat d'un véhicule adapté sans autre projet autour.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet conçu à partir de l'analyse de situations concrètes, jugées insatisfaisantes du point de vue du respect du droit au choix ou au risque - Démarche collective mise en place pour répondre aux situations - Pluridisciplinarité et mobilisation effective de l'ensemble des acteur.rice.s concerné.e.s - Articulation de la démarche et de l'action envisagée avec le projet associatif, de service ou d'établissement et/ou le plan de formation - Modalités d'évaluation de la démarche (mesure de l'impact sur les pratiques) - Bénéficiaire d'un cofinancement 		
Porteur.se.s de projet éligibles	<p>Associations et structures à but non lucratif, aux établissements et services accueillant des personnes âgées publics ou privés à but non lucratif, et aux collectivités locales</p>		

EXEMPLE DE PROJET SOUTENU

« Nous voyons, nous disons » (Isère)

Les soignantes et une quinzaine de résident.e.s d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (ehpad) ont participé à un projet avec un artiste pour s'exprimer et (se) raconter.

Les résident.e.s, pour certain.e.s atteint.e.s de la maladie d'Alzheimer, ont participé toutes les trois semaines à des **ateliers de prise de vue photographique**, et ont monté une **exposition** de leurs clichés sur la vie quotidienne dans l'ehpad présentée sur les panneaux municipaux au cœur du village.

Cette action a permis de valoriser les capacités des résident.e.s et de changer le regard des familles, des professionnel.le.s de l'établissement et des habitant.e.s sur la population accueillie dans les structures de type ehpad.

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne sur la plateforme de la Fondation de France, dans la rubrique « Trouver un financement ». Aucun dossier ne doit être transmis par voie postale ou par courriel.

Outre le descriptif détaillé du projet, le dossier de demande de subvention comporte le budget de l'action et les comptes annuels du/de la porteur.se de projet. Plusieurs documents administratifs sont également à fournir : statuts, composition du conseil d'administration, rapport d'activité, etc.

Pour toute demande d'informations s'adresser à personnesagees@fdf.org.

■ Processus de sélection

Des critères de sélection sont définis pour chaque appel à projets. Tous les projets reçus font l'objet d'une présélection par un comité de présélection. Les projets présélectionnés sont instruits et présentés au comité d'expert.e.s de l'appel à projets. Les décisions de ce dernier sont communiquées aux porteur.se.s de projets uniquement par voie postale.

« Vieillir acteur.trice et citoyen.ne de son territoire »

Objectifs	Cet appel à projets souhaite favoriser l'implication et la participation des habitant.e.s âgé.e.s dans tous les domaines de la vie locale et leur reconnaissance comme citoyen.ne.s à part entière, acteur.rice.s du développement local, à titre individuel et en tant que groupe social. Les projets culturels peuvent être présentés dans le cadre des axes 1 et 2 de l'appel à projets : « S'exprimer, être entendu et s'engager sur son territoire » et « Mettre les nouvelles technologies au service du lien social ».		
Types de projets soutenus	<p>Axe 1 « S'exprimer, être entendu et s'engager sur son territoire » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - encourager la parole et les échanges entre habitant.e.s de tous âges autour de projets communs ou d'initiatives solidaires ; - inventer de nouveaux lieux de sociabilité, d'écoute, d'échanges, d'information... ; - faire des établissements et services des lieux-ressources pour les habitant.e.s ; - encourager la conception d'habitats et de lieux d'accueil alternatifs. 	<p>Axe 2 « Mettre les nouvelles technologies au service du lien social » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre une meilleure connaissance des attentes et besoins en matière de lutte contre l'isolement grâce aux nouvelles technologies ; - favoriser l'autonomie, l'intégration sociale et les solidarités de proximité ; - améliorer la participation à la vie citoyenne, aux décisions et/ou au développement du territoire. 	
Budget annuel	Non communiqué Montant moyen des subventions : 10 000 €		
Nombre de projets aidés	Environ cent vingt par an financés par le programme « Personnes âgées » (qui englobe les deux appels à projets présentés dans le guide). La part des projets culturels représente 20 % des projets soutenus.		
Mode d'intervention	Subventions	Appel à projets	Mécénat de compétences
	Non	Cet appel à projets finance les dépenses liées au projet, sur une période d'un à trois ans.	Non
	<p><i>⚠ Cet appel à projets ne finance pas les projets ne relevant pas de l'intérêt général, la formation, la construction ou la rénovation d'habitat, ou les études techniques s'y rapportant, les technologies visant uniquement la sécurisation de la personne dans et hors de son domicile, ni les études techniques ou de marché préalables à la commercialisation d'un produit, les séjours vacances, les jardins à vocation uniquement thérapeutique, les actions de communication et les projets audiovisuels qui ne sont pas partie intégrante d'une démarche de formation d'équipe, les événements ponctuels, l'achat d'un véhicule adapté sans autre projet autour.</i></p>		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Partir d'un diagnostic territorial des attentes et des besoins des habitant.e.s âgé.e.s et des autres habitant.e.s - Associer les bénéficiaires à la définition des objectifs et/ou des actions afin que ces personnes soient autant que possible actrices et porteuses du projet - Réponses non strictement médico-sociales, mobilisant des acteur.rice.s gérontologiques et non gérontologiques, favorisant le travail en commun des acteur.rice.s locaux.les - Apporter des réponses qui ne stigmatisent pas les bénéficiaires, par exemple en favorisant l'ouverture des structures d'accueil ou d'hébergement sur la vie locale 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Établissements et services publics et privés non lucratifs, associations à but non lucratif, communes, établissements publics de coopération intercommunale et groupements d'intérêt public		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

■ Dans le cadre de l'axe 1 « Donner à chacun la possibilité de s'exprimer, d'être entendu.e et d'agir... »

« Art de vivre et vivre les arts » (Pas-de-Calais)

La Maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie (Marpa) de Fauquembergues, en coopération avec d'autres Marpa, a ouvert des ateliers animés par les associations Zique à Tout Bout d'Champ et La Brouette Bleue, destinés aux résident.e.s, à leurs familles et aux habitant.e.s du territoire. Conçus comme des moments de convivialité, ces ateliers favorisent la parole des résident.e.s sur leurs expériences et leur histoire de vie, qui seront retranscrites dans des **livrets** personnalisés réalisés lors d'ateliers créatifs. Cette ouverture des établissements sur l'extérieur contribue à lutter contre le cloisonnement des générations et contre l'isolement qui touche les personnes âgées comme les plus jeunes.

www.labrouettebleue.org

Autres exemples de projets soutenus : création d'un **cercle littéraire** intergénérationnel ; conception et animation par les personnes âgées d'un agenda local d'événements participatifs ; aménagement d'un foyer-logement pour accueillir la restauration scolaire et des permanences de services publics et paramédicaux.

■ Dans le cadre de l'axe 2 « Mettre les nouvelles technologies au service du lien social »

Exemples de projets soutenus : ateliers multimédia ouverts aux habitant.e.s du quartier dans un foyer-logement ; création d'un blog par des jeunes formé.e.s au recueil de récit de vie auprès de personnes âgées ; ateliers de **photographie** numérique pour des personnes âgées désireuses de valoriser le **patrimoine** de leur territoire.

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne sur la plateforme de la Fondation de France, dans la rubrique « Trouver un financement ». Aucun dossier ne doit être transmis par voie postale ou par courriel.

Outre le descriptif détaillé du projet, le dossier de demande de subvention comporte le budget de l'action et les comptes annuels du/de la porteur.se de projet. Plusieurs documents administratifs sont également à fournir : statuts, composition du conseil d'administration, rapport d'activité, etc.

Pour toute demande d'informations s'adresser à personnesagees@fdf.org.

■ Processus de sélection

Des critères de sélection sont définis pour chaque appel à projets. Tous les projets reçus font l'objet d'une présélection par un comité de présélection. Les projets présélectionnés sont instruits et présentés au comité d'expert.e.s de l'appel à projets. Les décisions de ce dernier sont communiquées aux porteur.se.s de projets uniquement par voie postale.

« Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées »

Objectifs	Cet appel à projets a pour but d'encourager la participation des personnes handicapées à l'ensemble des domaines de la vie sociale, de soutenir l'expression de leur citoyenneté et de favoriser l'ouverture de la cité à tou.te.s. Les projets culturels sont soutenus s'ils sont en adéquation avec les critères de l'appel à projets.		
Types de projets soutenus	<p>Axe « Accès de tous à tout » : initiatives encourageant l'accès et la participation de tou.te.s à l'ensemble des services de la cité : santé, habitat, éducation, emploi, loisirs, sport, culture, engagement associatif, citoyen, politique, etc.</p>	<p>Axe « Vie affective, sexuelle et parentalité » : - actions facilitant l'expression, l'accompagnement de la vie affective, de la vie sexuelle et de la parentalité ; - projets s'appuyant sur le principe d'autodétermination et d'ouverture des structures médico-sociales, et qui se réfèrent à un cadre déontologique.</p>	
Budget annuel	Non communiqué Le montant moyen de la subvention est très variable.		
Nombre de projets aidés	Les projets culturels représentent environ 15 % des projets soutenus.		
Mode d'intervention	Subventions	Appel à projets	Mécénat de compétences
	Non	Cet appel à projets finance les dépenses liées au projet, sur une période d'un à trois ans.	Non
	<p>⚠ Cet appel à projets ne finance pas le fonctionnement régulier des organismes, les projets finançables par les politiques publiques et de façon générale les projets qui relèvent des obligations légales, les actions de communication ou de sensibilisation sur le thème du handicap, les projets de recherche, excepté ceux qui associent recherche et action participatives menées par les personnes concernées, les travaux de gros œuvre, l'acquisition seule d'équipements logistiques (véhicule, handisport...) non comprise dans un projet global, les projets présentés de façon rétroactive, les projets sans cofinancement.</p>		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Participation directe des personnes handicapées à toutes les étapes du projet (choix, contenus, déroulement, évaluation), dans une logique de coconstruction et d'autodétermination - Favoriser les dynamiques inclusives des personnes handicapées, intégrer une diversité de publics : en termes de situations de handicap et de mixité avec des personnes valides (ce critère n'est pas obligatoire sur l'axe « Vie affective, sexuelle et parentalité ») - Caractère innovant du projet, qui apporte à son échelle (par exemple sur le territoire) des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits - Initiatives portées par le secteur associatif, les services publics, ou émanant d'une coopération entre le milieu dit ordinaire et le secteur spécialisé (médico-social, sanitaire) - Attention particulière accordée aux projets portés par des structures dont la gouvernance associe des personnes handicapées - Projet conçu à partir d'un diagnostic du contexte local (besoins appréciés par les personnes concernées, complémentarités avec l'existant) - Accessibilité du projet (coûts, territoire, modalités de fonctionnement) - Inscription du projet dans la durée et évaluation intégrée dans la démarche 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Organismes à but non lucratif : associations (centre social, maison de quartier...), collectifs d'usager.ère.s, établissements du secteur médico-social, établissements publics, coopératives, HLM, collectivités locales ou territoriales...		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Danse au collège (Sarthe)

Des sessions de **danse** hip hop ouvertes à tou.te.s les collégien.ne.s, dont les jeunes de sections d'enseignement général et professionnel adapté (segpa) et ceux.celles de l'institut médico-éducatif (IME, délocalisé dans le collège) ont été animées par des danseur.se.s professionnel.le.s.

Le groupe de jeunes collégien.ne.s (en situation de handicap et valides) s'est inscrit dans ce projet pendant dix-huit mois. Ils.elles se sont retrouvé.e.s toutes les semaines pour danser ensemble et sont parti.e.s en voyage pour danser avec d'autres jeunes de leur âge dans deux pays européens. Ils.elles ont créé une chorégraphie avec l'appui de la Compagnie de hip hop « Ill-habillities ».

Compagnie de l'Oiseau-Mouche (Nord)

La compagnie de l'Oiseau-Mouche est portée par l'association Art et éducation et possède le statut administratif d'établissement et service d'aide par le travail (esat). Les huit comédien.ne.s permanent.e.s de la compagnie ont le statut de travailleur.se.s handicapé.e.s. La compagnie de l'Oiseau-Mouche collabore avec divers metteur.se.s en scène. Le metteur en scène Cédric Orain et les comédien.ne.s de la compagnie ont porté un projet de **création de la pièce** « Sortir du corps ».

Il s'agissait pour eux.elles de proposer une conception renouvelée de la personne en situation de handicap, à travers un projet visant l'excellence, et de sensibiliser un public mixte et nombreux à l'œuvre de Valère Novarina.

Toute la compagnie a été impliquée dans le projet, et le **spectacle** a été diffusé dans plusieurs théâtres : Scène nationale Lille Métropole, Scène nationale de Douai, Scène nationale de Valenciennes, Scène conventionnée danse et théâtre d'Armentières, théâtre de Fécamp, Maison des Métallo à Paris.

<http://oiseau-mouche.org>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne sur la plateforme de la Fondation de France, dans la rubrique « Trouver un financement ». Aucun dossier ne doit être transmis par voie postale ou par courriel excepté pour les associations de personnes avec un handicap visuel ou mental. Pour ces dernières, des dossiers adaptés ou simplifiés peuvent être communiqués par courriel : personneshandicapees@fdf.org.

Outre le descriptif détaillé du projet, le dossier de demande de subvention comporte le budget de l'action et les comptes annuels du.de la porteur.se de projet. Plusieurs documents administratifs sont également à fournir : statuts, composition du conseil d'administration, rapport d'activité, etc.

Pour toute demande d'informations s'adresser à personneshandicapees@fdf.org.

■ Processus de sélection

Des critères de sélection sont définis pour chaque appel à projets. Tous les projets reçus font l'objet d'une présélection par un comité de présélection. Les projets présélectionnés sont instruits et présentés au comité d'expert.e.s de l'appel à projets. Les décisions de ce dernier sont communiquées aux porteur.se.s de projets uniquement par voie postale.

■ Contacts

Fondation de France
40, avenue Hoche
75008 Paris
01 44 21 31 00
fondation@fdf.org

« Dynamiques territoriales »

Objectifs	Cet appel à projets encourage et accompagne l'émergence d'idées innovantes, collectives, qui ont le potentiel d'améliorer la vie quotidienne, de créer du lien et de faire naître de nouvelles formes de solidarités. Le programme « Dynamiques territoriales » soutient des initiatives collectives et des expérimentations, sur divers territoires, en accompagnant ces idées du concept à leur réalisation.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Projets atypiques, ayant vocation à améliorer le contexte social, environnemental et culturel - Nouvelles formes de collaboration, de coopération, entre acteur.rice.s locaux.les de secteurs et d'horizons différents - Projet de développement local, avec le soutien des collectivités locales et la collaboration de toutes les parties prenantes 		
Budget annuel	Non communiqué		
Nombre de projets aidés	Plus de quatre cents idées et projets accompagné.e.s depuis 2014		
Mode d'intervention	Subventions	Appel à projets	Mécénat de compétences
	Non	Quatre appels à projets en 2020	Non
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Projets multi-facettes, « hors clous » par rapport aux financements habituels - Projets en émergence - Projets participatifs et réunissant plusieurs partenariats - Projet ayant une dimension sociale, porteur de solidarités - Réponse locale, nouvelle, originale, voire insolite, à un besoin non satisfait 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Habitant.e.s ou groupe d'habitant.e.s, collectifs, associations, collectivités territoriales		

EXEMPLE DE PROJET SOUTENU

Création d'un lieu associatif collégial et d'une web TV, organisation d'un événement autour du conte avec des collégien.ne.s pour lutter contre le décrochage scolaire, création d'un espace ouvert à tou.te.s pour mener des projets citoyens dans les domaines sociaux, **culturels**, économiques et dans les loisirs...

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Des appels à projets territoriaux sont régulièrement diffusés. En 2020, quatre appels à idées et à projets sont ouverts : « Vendanges d'idées », pour la Haute-Gironde et le Libournais ; « Pétilantes initiatives », pour le Saumurois et les Vallées d'Anjou ; « Mécanique des idées », pour Mulhouse et son agglomération ; « Tissages d'initiatives », pour le Nord.

■ Processus de sélection

Des critères de sélection sont définis pour chaque appel à projets.

■ Contacts

Fondation de France en régions : www.fondationdefrance.org/fr/en-region

Demander le contact de son territoire au 01 44 21 31 00 ou à fondation@fdf.org

Fondation des Petits Frères des Pauvres

<http://fondation.petitsfreresdespauvres.fr>

Création	2003		
Statut	Fondation reconnue d'utilité publique et fondation abritante		
Objet	<p>La Fondation des Petits Frères des Pauvres, créée par l'association éponyme, a pour vocation de faciliter et améliorer durablement les conditions de vie de personnes n'ayant que de faibles ressources et/ou en situation d'isolement, principalement des personnes âgées. Riche de l'expérience de son association fondatrice, la Fondation des Petits Frères des Pauvres soutient des solutions adaptées à la situation des personnes âgées isolées et/ou démunies, dans les domaines suivants : hébergement et logement, santé et soins palliatifs, exclusion et grande précarité, lien social et accompagnement. La Fondation soutient, directement ou <i>via</i> l'une de ses onze fondations abritées, l'association Les Petits Frères des Pauvres ou d'autres associations œuvrant dans le même but.</p>		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Logement : projets d'accompagnement et de maintien dans le logement, hébergement temporaire - Santé-soins palliatifs : soins, projets d'accompagnement de personnes malades ou en fin de vie et des formations de bénévoles spécialisé.e.s, aide alimentaire, accompagnement global - Exclusion-Grande précarité : projets culturels permettant à des personnes exclues de retrouver l'estime d'elles-mêmes - Lien social : projets intergénérationnels, ateliers de lecture et d'écriture, projets d'expression et de valorisation par l'audiovisuel 		
Budget annuel	La Fondation des Petits Frères des Pauvres finance prioritairement les grands projets de son association fondatrice. Elle finance et accompagne aussi des associations partenaires pour un montant annuel situé entre 500 000 € et 700 000 €.		
Nombre de projets aidés	Une cinquantaine de projets d'autres associations par an. La part des projets à dominante culturelle est assez réduite.		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Dépenses liées à un projet au profit de personnes âgées, isolées ou en précarité (fonctionnement ou investissement)	Oui	Non
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Œuvrer au bénéfice de personnes âgées, démunies ou isolées - Projet d'utilité sociale et qui entre dans l'objet de la Fondation - Bénéficiaire d'un cofinancement - Financement sollicité pour un projet bien défini et pour une durée précise - Disponibilité des responsables du projet pour rencontrer les représentant.e.s de la Fondation 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Organismes à but non lucratif (association, fondation ou exceptionnellement établissement public), reconnus d'intérêt général au sens fiscal du terme, ayant un objet social en adéquation avec la Fondation des Petits Frères des Pauvres ou ses fondations abritées. Organismes où le bénévolat a une place ou est encouragé.		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Tramar (Paris)

« L'association Tramar a pour but de promouvoir la **rencontre culturelle** à travers des **productions artistiques** pluridisciplinaires. Elle s'adresse à un public éloigné des manifestations culturelles, en Île-de-France, soit environ trois cents bénéficiaires par an. Elle organise des **événements culturels** tels qu'expositions, ateliers, projets de **création artistique**, performances et résidences. La Fondation des Petits Frères des Pauvres soutient le projet KickArt, porté par l'association Tramar : une caravane réaménagée en vitrine d'art. Touchée par l'invisibilité des personnes âgées dans les lieux culturels et la moindre représentation de ce public dans l'art et dans l'espace public, l'équipe de KickArt déploie un **projet artistique** participatif. Une artiste photographe invite des personnes âgées accompagnées par les Petits Frères des Pauvres à se faire photographier avec un objet de leur choix lié à un souvenir. Le résultat est exposé dans la caravane stationnée dans l'espace public. En complément de l'exposition, différents temps de rencontre entre participant.e.s et public sont programmés. »

www.tramar-actionculturelle.org

Art en Tête et compagnie du Voyageur Debout (Rhône)

« L'association Art en Tête fait intervenir des artistes partenaires en hôpital gériatrique. Ils.elles revendiquent un rôle d'acteur.rice social.e. Jouer, donner à sourire, faire éclater le rire, interroger, éclairer le regard, partager, tendre la main, entretenir une flamme, même toute petite... même vacillante. Leur souhait est de proposer des interventions pour que chacun.e puisse une seconde, une minute ou une heure partir en voyage. Il s'agit d'intervenir auprès de personnes âgées dépendantes hospitalisées atteintes de différentes pathologies liées au grand âge. La moyenne d'âge est de 90 ans. À l'hôpital gériatrique des Charpennes (Villeurbanne), tou.te.s les patient.e.s sont concerné.e.s ainsi que les familles et le personnel. Pour ce projet, ils.elles s'attacheront plus particulièrement aux personnes très isolées et en services de longs séjours.

Le projet vise à mettre en place une résidence d'artistes avec la compagnie le Voyageur Debout, pour tisser du lien dans un lieu centré exclusivement sur le soin. Un "Carnet de voyage en terre sensible" de la compagnie sera réalisé et rédigé et réunira des écrits, des témoignages, des cartes postales, des dessins, des collages élaborés avec les résident.e.s au cours de différents ateliers mais également des **photos**. Environ cent cinquante patient.e.s de l'hôpital sont inclus.e.s dans le projet, tou.te.s dépendant.e.s car atteint.e.s de pathologies liées au grand âge : Alzheimer, Parkinson, problèmes physiques et psychiques, souvent isolé.e.s et en rupture sociale, et plus particulièrement les résident.e.s en unités de soins de longue durée. »

<http://le.voyageur.debout.free.fr>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Les projets qui sont en adéquation avec l'objet de la Fondation des Petits Frères des Pauvres et ses critères de soutien peuvent être présentés. Les porteur.se.s de projet sont invité.e.s à effectuer leur demande de financement sur la plateforme internet de la Fondation : <https://fondationpetitsfreresdespauvres.optimytool.com/fr/>

■ Processus de sélection

Les projets sont d'abord étudiés par le.la chargé.e de mission, puis par le Comité consultatif projets qui se réunit toutes les six semaines. La décision finale est prise par le bureau de la Fondation des Petits Frères des Pauvres.

Dans le cadre d'une demande spécifique auprès d'une fondation abritée, c'est le comité de gestion, réuni deux fois par an (mars et octobre), qui prend la décision. Les associations bénéficiaires de subventions seront tenues d'en faire mention dans leur rapport d'activité et lors de toute manifestation liée au projet (ex : lors des inaugurations).

■ Contacts

Fondation des Petits Frères des Pauvres
19, cité Voltaire
75011 Paris
01 49 23 14 15
fondation@petitsfreresdespauvres.fr



Fondation du Crédit Agricole-Pays de France

<http://fondation-ca-paysdefrance.org>

Création	1979		
Statut	Fondation reconnue d'utilité publique		
Objet	La Fondation du Crédit Agricole-Pays de France agit pour préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel des territoires.		
Types de projets soutenus	<p>Les projets soutenus contribuent à l'animation culturelle ou au rayonnement d'un territoire, au bénéfice des habitant.e.s et des visiteur.se.s. La Fondation appuie les initiatives de protection et de mise en valeur du patrimoine dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - patrimoine bâti (classé ou non) : restauration de monuments et de bâtiments remarquables ; - patrimoine artistique : restauration et valorisation d'œuvres et d'objets d'art ; - musées et écomusées : création, aménagement et développement d'espaces muséographiques ; - patrimoine naturel : mise en valeur de jardins ou de sites naturels ; - animation locale : réutilisation d'un lieu chargé d'histoire pour des activités sociales et culturelles ; - patrimoine industriel, agricole et maritime : sauvegarde de témoignages de l'économie et des savoir-faire anciens. 		
Budget annuel	1 500 000 € environ		
Nombre de projets aidés	Une cinquantaine par an Mille quatre cents depuis la création de la Fondation		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Subventions d'investissement	Non	Non
	<p>⚠ La Fondation ne finance pas les dépenses de fonctionnement, les événements temporaires (spectacle, festival, exposition, édition...), les opérations de communication ou de promotion, les études, les projets à l'étranger, les travaux de mise en accessibilité ou de mise en conformité.</p>		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'un des domaines d'action de la Fondation - Intérêt patrimonial du lieu - Projet ouvert à la visite ou visible du grand public - Engagement de ceux.celles qui feront vivre le projet : habitant.e.s, bénévoles, groupe de citoyen.ne.s - Impact potentiel du projet en matière d'attractivité et de développement du territoire concerné - Soutien demandé ne dépassant pas 30 % du montant total du projet, concernant de l'investissement et excluant les dépenses de fonctionnement - Solidité du plan de financement et pérennité du projet - Projet présenté à la caisse locale du Crédit Agricole ou à une structure de mécénat de la caisse régionale du Crédit Agricole. <p>⚠ La Fondation n'a pas vocation à se substituer aux subventions de droit commun (Monuments historiques, collectivités publiques). Elle intervient en complément des financements existants, dès lors que le projet d'investissement est assorti d'un programme d'animation précis, conçu pour durer.</p>		
Porteur.se.s de projet éligibles	Associations loi 1901, collectivités locales		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Les projets fréquemment soutenus par la Fondation concernent la restauration de **patrimoine culturel bâti** (église, four, moulin, lavoir, statue...) et l'aménagement de **lieux culturels** (musée, écomusée, maison du patrimoine...). Plusieurs projets portent sur l'acquisition de matériel pour des **actions culturelles** et l'animation locale, ou la réutilisation d'un lieu chargé d'histoire pour des **activités sociales et culturelles**.

Le théâtre à l'italienne de Saint-Omer (Pas-de-Calais)

Le théâtre à l'italienne de Saint-Omer, construit au XIX^e siècle, présente une forme originale avec un dôme et une horloge dans un clocheton. Il possède également une machinerie ancienne unique. Ce bâtiment cubique, surnommé le « Moulin à café », avait été fermé en 1973 pour des raisons de sécurité. Après quarante-cinq ans de fermeture, la municipalité a souhaité redonner vie à cet édifice classé. La machinerie du théâtre, héritage technique unique qui permet de monter et de descendre des décors a été entièrement rénovée. Les éléments anciens uniques ont été préservés et certains appareillages consolidés grâce au soutien de la Fondation et de la caisse régionale du Crédit Agricole.

www.labarcarolle.org

La salle Sthrau à Maubeuge (Nord)

Située au centre-ville de Maubeuge, la salle Sthrau est un bâtiment emblématique du style Art déco. Après une importante rénovation, cet édifice a pu rouvrir au public et propose désormais une **programmation culturelle** très riche. Ce lieu chargé d'histoire, avait été largement détruit pendant la Première Guerre mondiale, puis rebâti dans les années 1920 dans un pur style Art déco. Les difficultés à entretenir ce patrimoine ont entraîné la fermeture de la salle en 1998 pendant vingt ans. La municipalité a restauré le bâtiment avec le soutien de la Fondation et de la caisse régionale du Crédit Agricole. La réouverture de la salle Sthrau en 2018, permet d'y faire vivre une programmation culturelle et événementielle dynamique. C'est un levier pour développer l'attractivité de la ville et de renforcer les liens sociaux.

www.ville-maubeuge.fr

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ **Démarche pour la candidature**

La Fondation du Crédit Agricole-Pays de France soutient les projets qui ont été présélectionnés par l'une des trente-neuf caisses régionales du Crédit Agricole. Le projet peut être présenté directement à la caisse locale, ou au.à la référent.e mécénat de la caisse régionale. Il peut aussi être déposé *via* le site internet de la Fondation. Le dossier comportera la description générale du projet (localisation, patrimoine, histoire, intérêt architectural), ses objectifs et prévisions en termes de fréquentation, d'animations, son budget détaillé et son calendrier de réalisation, et enfin son dossier technique (plans, phases, photographies, etc.). Les associations doivent communiquer leurs statuts, la composition de leur conseil d'administration et leurs comptes annuels.

■ **Processus de sélection**

La caisse régionale présélectionne et transmet le dossier du projet à la Fondation du Crédit Agricole-Pays de France, en s'engageant à apporter 50 % de la subvention si le projet est retenu.

Le conseil de la Fondation se réunit trois fois par an pour décider de l'attribution des subventions. La Fondation prend en charge la moitié du montant demandé, à parts égales avec le montant accordé par la caisse régionale. Cette dernière suivra le projet et versera la subvention globale.

■ **Contact**

Un courriel peut être envoyé *via* la rubrique « Contact » du site internet.

Fondation du Crédit Mutuel

<http://fondation.creditmutuel.com/lecture/fr/index.html>

Création	2009 (avant, Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture créée en 1992)		
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France		
Objet	La Fondation du Crédit Mutuel soutient des actions d'intérêt général en France et à l'étranger, autour de la lecture et de la langue française, y compris en intégrant une forte dimension de lutte contre l'exclusion économique et sociale.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation à la lecture et aux albums dès le plus jeune âge - Actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme - Actions de pédagogie de la lecture dans le cadre du programme « Lire la ville » - Actions d'insertion et d'inclusion sociales par la lecture - Manifestations et prix visant à promouvoir la lecture - Actions de valorisation de la francophonie 		
Budget annuel	1 500 000 €. Le montant des subventions accordées varie selon le budget prévisionnel et la taille de la structure. Pour les projets locaux et régionaux, les fédérations régionales du Crédit Mutuel apportent un financement complémentaire.		
Nombre de projets aidés	Cent cinquante en 2020 Plus de deux mille initiatives nationales, régionales ou locales appuyées par le pôle Lecture de la Fondation du Crédit Mutuel depuis sa création		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui	Oui (Prix)	Non
	La Fondation propose de mettre en contact les structures partageant la même philosophie. Les projets sont valorisés auprès d'autres partenaires, ce qui peut entraîner d'autres appuis par effet de levier. <i>⚠ La Fondation ne finance pas les événements ponctuels, les dossiers relevant de la création (théâtre, vidéo, cinéma), l'aide à l'édition (y compris supports numériques), les projets personnels ou émanant de structures à caractère commercial.</i>		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Actions favorisant la promotion de la lecture auprès de tous les publics - Initiatives menées en partenariat - Actions de terrain qui s'inscrivent dans la durée - Actions relayées ou portées par les fédérations régionales du Crédit Mutuel - Actions à forte dimension sociale (lutte contre l'exclusion par la lecture) - Actions d'insertion et d'inclusion sociale (par la lecture) - Actions associatives internationales autour de la francophonie 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Associations loi 1901, collectivités locales ou territoriales		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Compagnie Oxymore (Yonne)

La compagnie Oxymore a débuté en 2016 un voyage à travers la France avec sa nouvelle **intervention artistique** en espace public « Les Dactylos ». C'est un projet « participatif et joyeux : un chef d'entreprise et sa secrétaire, tout droit sorti.e.s des années cinquante, font le tour de France pour remettre une lettre écrite par un.e inconnu.e à un.e autre inconnu.e. Le.la passant.e choisit parmi une liste de propositions celle qui caractérise son ressenti du moment. Il.elle peut à son tour écrire un courrier qui sera remis à une autre personne dans une autre ville et créer ainsi une chaîne poétique. "Le tour de France des dactylos" a reçu le "Prix national de l'innovation lecture : Innover pour lire". »

www.compagnie-oxymore.net

Quand les livres relient (Paris)

Cette agence, fondée en 2004 sous l'impulsion de la Fondation du Crédit Mutuel pour la Lecture, « rassemble individus, associations, institutions du monde du **livre**, de la petite enfance, de l'éducation, du soin... qui mettent les **albums**, les enfants et la **lecture** au centre de leurs actions et de leurs recherches. Tou.te.s œuvrent pour favoriser dès le plus jeune âge une **expérience littéraire**. L'agence anime son réseau en proposant des journées de rencontres, en diffusant des informations, en coordonnant des publications, en créant des synergies entre des structures souvent confidentielles et travaillant dans toutes les régions de France ».

<https://agencequandleslivresrelient.fr>

L'Îlot (Paris)

L'association L'Îlot accueille, héberge et accompagne vers la réinsertion des personnes en grande difficulté. Le projet soutenu par la Fondation a pour but d'accompagner vers l'emploi ces personnes, à travers l'apprentissage des savoirs de base. Le public accompagné (en situation d'exclusion, jeunes éloigné.e.s de l'emploi, adultes sous main de justice ou sorti.e.s récemment de détention) est en situation de rupture et a besoin d'un appui individualisé, en matière d'éducation et de réinsertion. L'association a mis en place une évaluation des savoirs de base comme préalable à toute insertion professionnelle. Son objectif est de systématiser et de développer dans les territoires cette évaluation qui prend en compte la situation sociale et psychique, dès l'accueil des personnes, pour repérer les acquis et les lacunes. Le but est de permettre aux résidents l'obtention du certificat « CléA » de connaissance et de compétences, reconnu par les entreprises et par Pôle emploi. Le projet verra le jour dans l'ensemble des centres de l'association (Île-de-France, Somme et Var).

www.ilot.asso.fr

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Avant de remplir un dossier de demande de subvention, les porteur.se.s de projets sont invité.e.s à vérifier l'éligibilité de leur projet sur le site de la Fondation. Un formulaire de demande de mécénat peut y être directement renseigné. La demande sera accompagnée de documents tels que le dernier rapport d'activités, les comptes de la structure et le budget prévisionnel du projet. Les dossiers sont à envoyer par courriel à la Fondation du Crédit Mutuel et au correspondant régional de la Fondation. Les coordonnées des correspondant.e.s en région sont disponibles sur le site internet de la Fondation.

■ Processus de sélection

La Fondation examine les dossiers reçus tout au long de l'année. Elle réunit son comité consultatif deux à trois fois par an pour délibérer sur les dossiers présélectionnés par le délégué général. Le comité exécutif de la Fondation se réunit aux mêmes dates pour valider les décisions du pôle Lecture. Les projets soutenus sont suivis par un.e correspondant.e local.e, salarié.e de la fédération régionale du Crédit Mutuel, qui accompagne la bonne mise en œuvre des actions.

■ Contacts

Frédéric Monot, délégué général

Fondation du Crédit Mutuel

88-90, rue Cardinet

75847 Paris Cedex 17

01 44 01 10 10

fondation-cm@creditmutuel.fr



Fondation du Groupe M6

www.fondationm6.fr

Création	2010		
Statut	Fondation d'entreprise		
Objet	La Fondation du Groupe M6 a pour objectif la réinsertion socioprofessionnelle des personnes ayant connu un épisode carcéral. Elle s'est donnée comme missions de contribuer à la lutte contre la récidive par un engagement de terrain et de sensibiliser sur le rôle de la prison en favorisant le décroïsonnement.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement au retour vers l'emploi - Lutte contre l'illettrisme et accès à l'éducation - Culture comme vecteur de resocialisation 		
Budget annuel	500 000 €		
Nombre de projets aidés	Environ vingt-cinq par an		
Mode d'intervention	Subventions	Appel à projets	Mécénat de compétences
	Dépenses liées au projet	Oui	Non
	<p>⚠ La Fondation ne finance pas la production d'œuvres audiovisuelles sur la thématique de la prison ou des personnes détenues, la création ou le soutien de nouveaux canaux vidéo internes aux établissements pénitentiaires, les projets sans réalisation concrète (observatoire, étude...), plus de trois années consécutives un même projet et plus d'un projet par association et par an.</p>		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Être destiné à l'univers carcéral et/ou aux personnes placées sous main de justice ou étant récemment sorties de prison (moins de six mois) - Inclure un volet insertion dans le cadre général du projet - Bénéficiaire d'un cofinancement - Être mis en œuvre sur le territoire français - Lien dedans-dehors : le projet doit réduire l'effet désocialisant de l'incarcération, avec une continuité à l'extérieur. - Pertinence vis-à-vis de la réinsertion future : le projet doit apporter des bénéfices concrets et utiles à la réinsertion pour la personne détenue, en particulier une fois sortie de détention. - Inscription dans la durée : l'action doit être suffisamment pérenne pour assurer l'acquisition de savoir-faire et/ou savoir-être significatifs par les bénéficiaires. - Idéalement, le projet doit avoir été préalablement présenté à l'administration pénitentiaire. - Évaluation : le projet doit prévoir des indicateurs de suivi et d'évaluation permettant d'apprécier l'impact de l'action et le/la porteur.se de projet doit être favorable à une démarche de codéveloppement. 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Associations, ONG, organismes d'intérêt général à but non lucratif et/ou reconnus d'utilité publique, ayant leur siège social en France et au minimum deux ans d'existence (à compter de la date de publication au J.O.). Ces organismes doivent bénéficier de ressources financières diversifiées et pouvoir fournir les preuves d'un contrôle efficace des comptes.		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

La Revue Sonore (Bouches-du-Rhône)

L'association La Revue Sonore utilise le média sonore et radiophonique comme outil de lien, de transmission et d'ouverture au monde. À la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille, quarante-deux stagiaires, hommes et femmes, ont été formé.e.s aux **techniques de la radio**, à l'enregistrement de la voix, à la prise de parole et à l'apprentissage des techniques d'entretien. Au cours d'une dizaine de sessions étalées sur quatorze mois, ils.elles ont réalisé plusieurs programmes radio, invitant sur leur antenne des personnalités du **monde artistique et littéraire**. Ces émissions ont été diffusées à l'intérieur de la prison, et pour trois d'entre elles, sur une **radio locale**. Une émission a également été enregistrée hors les murs.

www.facebook.com/larevuesonore.asso

Orchestre de chambre de Paris (Seine-et-Marne)

Porté par l'Orchestre de chambre de Paris, le projet « Douze cordes » a réuni neuf personnes détenues du centre pénitentiaire de Meaux-Chauconin autour de la **création d'un spectacle mêlant théâtre, danse, musique** classique et contemporaine, **chant** lyrique et boxe. Ciblant spécifiquement des personnes détenues incarcérées pour faits de violence, le spectacle a été coécrit et interprété conjointement par des personnes détenues et des artistes. À l'issue de quarante ateliers de travail répartis sur neuf mois, une représentation a eu lieu à l'intérieur de la prison puis à la Maison de la culture à Bobigny, devant un public de six cents personnes.

www.orchestredechambredeparis.com

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Les projets sont à présenter en ligne sur le site de la Fondation, dans la rubrique « Soumettre un dossier ». Avant de remplir le formulaire, les candidat.e.s sont invité.e.s à vérifier que leur structure et leur projet sont éligibles (cf. critères de la structure porteuse et du projet). La plateforme de dépôt du projet permet de présenter simplement et concrètement la structure qui porte l'action et l'essentiel du projet : thématique (au choix : réinsertion, **culture**, sport, illettrisme, soutien associatif), brève présentation du projet, nombre et profil des bénéficiaires (milieu ouvert/milieu fermé, hommes/femmes/mineur.e.s), objectifs, impact attendu, bénéfices en termes de réinsertion pour les bénéficiaires, budget (financements prévisionnels et contribution sollicitée). Ce dossier est à compléter de documents administratifs (rapport d'activité, comptes et budget prévisionnel de fonctionnement de la structure...).

■ Processus de sélection

Les dossiers sont présélectionnés par l'équipe de la Fondation en fonction des critères d'éligibilité. Dans un second temps, les projets recevables seront soumis au conseil d'administration fin juin et fin décembre de chaque année.

■ Contacts

Fondation M6
89, avenue Charles de Gaulle
92525 Neuilly sur seine
01 41 92 66 66
fondation@m6.fr



Fondation Engagement Médias pour les Jeunes

<http://engagementmedias.fr>

Création	2019		
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France		
Objet	La Fondation Engagement Médias pour les Jeunes émane de France Télévisions, France Télévisions Publicité, France Médias Monde et TV5Monde. Elle a pour mission d'œuvrer pour l'inclusion des jeunes en situation de fragilité sur tout le territoire français, à travers trois objectifs : promouvoir la culture citoyenne et l'égalité des chances ; lutter contre la déscolarisation et l'exclusion ; développer l'expression écrite et orale, l'éloquence et la confiance des jeunes.		
Types de projets soutenus	Projets qui ont pour but d'aider les jeunes à maîtriser l'expression écrite et orale, à aller à la reconquête de la parole, à partager culture et savoir.		
Budget annuel	Non communiqué Selon le projet, la subvention peut varier de 5 000 € à 40 000 € environ (pour une durée d'un an).		
Nombre de projets aidés	Non communiqué		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Non	Oui, dans le cadre de l'appel à projets « Ma parole ! »	Oui
	<i>⚠ La Fondation ne finance pas les projets personnels, confessionnels ou politiques, la production audiovisuelle en tant que telle, le sponsoring culturel, les organismes dont l'activité consiste à collecter des fonds au profit d'un tiers.</i>		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Agir pour l'inclusion sociale et l'égalité des chances par le biais de l'expression écrite, orale, l'éloquence et la confiance - Projet en faveur des jeunes de 14 à 35 ans et en situation de fragilité (non-inclusion d'une personne ou d'un groupe d'individus en raison de leur situation, économique, sociale, géographique, éducative, culturelle) - Projet se déroulant dans les territoires impactés par les fractures sociales et territoriales - Impact du projet sur les bénéficiaires - Capacité du/de la porteur.se de projet à mettre en œuvre le projet (plan de financement) et degré de précision sur l'emploi des ressources financières - Sérieux et envergure du projet - Action réalisée sur l'ensemble du territoire français (métropole et Outre-mer) 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Associations d'intérêt général, éligibles au mécénat		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

La Cité des Arts Visuels (Seine-Saint-Denis)

L'association La Cité des Arts Visuels gère l'école de cinéma Kourtrajmé qui donne l'opportunité à trente jeunes adultes de se former gratuitement, sans condition de diplôme aux **métiers de l'image et du cinéma**. Cette école de cinéma est réservée à des personnes n'ayant pas eu la possibilité, notamment pour des raisons financières, de suivre une formation, et plus généralement pour les jeunes éloigné.e.s des **filières culturelles** de par leur territoire et leur origine sociale. Ces candidat.e.s ont été choisi.e.s sans prérequis de diplôme ou d'expérience professionnelle. L'objectif est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de banlieues, *via* une formation aux métiers de l'image et du cinéma, en leur délivrant un bagage certifiant, engageant et professionnalisant.

L'école de cinéma Kourtrajmé propose trois cycles de formation d'une durée de trois mois, accueillant chacun dix élèves sur l'écriture scénaristique, la réalisation et la post-production. L'association crée les programmes de formation, mobilise les intervenant.e.s pour accompagner les élèves et aide ces dernier.e.s à trouver des stages dans le milieu du cinéma.

<https://cinema.ecolekourtrajme.com>

Chemins d'Avenir (plusieurs régions en France)

L'association Chemins d'Avenir agit en faveur de l'égalité des chances pour les jeunes des zones rurales et des petites villes de France. L'association informe, accompagne et promeut des collégien.ne.s, lycéen.ne.s et étudiant.e.s, afin qu'ils.elles aient autant de chances de réaliser leur potentiel que ceux.celles des grandes métropoles. Elle part du constat que 60 % des jeunes Français.es viennent des zones rurales et des petites villes ; que ces jeunes sont nombreux.ses à cumuler les difficultés au cours de leurs parcours : fracture digitale, manque d'information, assignation à résidence, champ des possibles réduit concernant leurs études et leurs choix professionnels, autocensure, éloignement géographique et symbolique des dynamiques des grandes métropoles. Les jeunes sont accompagné.e.s par des « parrains et marraines » qui les aident à libérer leur potentiel.

www.cheminsdavenir.fr

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Le dépôt des projets s'effectue uniquement sur le site internet, en complétant le formulaire de candidature. Plusieurs documents doivent être joints à la demande : budget du projet et de la structure, rapport d'activité, etc. Leur liste figure dans le règlement de l'appel à projets « Ma parole ! ». Les dossiers incomplets ne sont pas étudiés.

⚠ La Fondation ne souhaite pas recevoir de dossiers par envoi postal, ni par dépôt direct à son adresse.

■ Processus de sélection

Chaque dossier reçu *via* le site internet est étudié par l'équipe de la Fondation. Une première sélection est opérée en fonction des critères suivants : objet et champ d'action de l'association, objet du projet. Les dossiers sont ensuite examinés par un jury de salarié.e.s, au regard des critères de l'appel à projets. Les associations dont le projet est sélectionné sont auditionnées pour démontrer leur sérieux et l'envergure du projet. Enfin, le comité exécutif de la Fondation choisit les projets qui seront soutenus.

■ Contacts

Fondation Engagement Médias pour les jeunes
7, esplanade Henri de France
75015 Paris
01 56 22 60 12
engagementmedias@francetv.fr



Fondation Entreprendre pour aider

www.entreprandrepouraider.org

Création	2011		
Statut	Fonds de dotation		
Objet	La Fondation Entreprendre pour aider a pour vocation de soutenir ceux.celles qui aident et soulagent les personnes souffrant de troubles psychiques et mentaux, et de mettre l'art au service de la santé mentale.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Projets de recherche et enseignement sur l'aide thérapeutique que l'art peut apporter - Projets de soin et d'accompagnement qui facilitent l'accès à l'art et à la création artistique aux personnes fragilisées par des troubles psychiques ou mentaux (art-thérapie, médiation artistique) - Projets d'insertion sociale et professionnelle qui permettent aux personnes souffrant d'un handicap de trouver une juste place dans la société et/ou dans une entreprise grâce à un accompagnement personnalisé 		
Budget annuel	200 000 € en moyenne sont versés à des associations, institutions culturelles, à des équipes de recherche médicale, à des lieux d'accueil de jour...		
Nombre de projets aidés	Quatre-vingt-cinq depuis la création de la Fondation		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui	Non	Non
	Au-delà du soutien financier, la Fondation met ses compétences entrepreneuriales, ses capacités d'écoute, de rigueur et de créativité au service des porteur.se.s de projets.		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Projets artistiques, de création ou d'art thérapie, qui mettent l'art au service de la santé mentale - Projets qui font changer de regard sur les personnes souffrant de troubles psychiques et mentaux - Initiatives impliquant des personnes en situation de handicap psychique ou mental 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Organismes d'intérêt général, associations loi 1901		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Ciné-ma différence (Paris)

Ciné-ma différence est une association qui œuvre pour l'accessibilité au **cinéma** grâce à un dispositif unique d'accueil des publics. Ce dispositif rend accessible les salles de cinéma et les salles de **spectacles vivants** aux personnes avec un handicap complexe.

www.cinemadifference.com

Le Théâtre Orage (Oise)

La compagnie propose des **ateliers théâtre et écriture** à l'unité pour malades difficiles (UMD) Henri Colin. Ces patient.e.s relevant de soins intensifs psychiatriques participent à des ateliers de libre **création artistique** en milieu fermé. La représentation finale devant l'ensemble des patient.e.s et soignant.e.s est un moment de partage et de joie au sein de l'UMD.

www.orage.fr

La Fabrique du Regard (Paris)

Le pôle pédagogique du BAL « La Fabrique du Regard » a proposé le programme pédagogique « Mon journal du monde » autour du thème « Image de soi, image des autres, créer ensemble » à quatre-vingt-dix élèves de sept structures d'accueil spécialisées. Cet **atelier artistique** sur le temps scolaire ou périscolaire est dirigé par un.e artiste ou un.e spécialiste de l'image. Ensemble ils.elles conçoivent leur « Journal du monde » : réception des images, production, diffusion. Les enfants et adolescent.e.s ont présenté leur travail à la Fémis lors d'une **exposition** en présence de leur famille, des enseignant.e.s et des artistes.

www.le-bal.fr

Association Zig Zag Color (Paris)

L'association Zig Zag Color organise et coordonne une vingtaine d'**ateliers d'arts plastiques** dans des établissements spécialisés qui accueillent des personnes avec autisme ou troubles envahissants du développement.

<https://zigzagcolor.wixsite.com/zigzagcolor>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Les porteur.se.s de projet peuvent poser leurs questions et transmettre leur projet *via* le formulaire de contact du site internet ou par courriel à contact@entreprendepouraider.org.

■ Processus de sélection

Une présélection des projets est effectuée par le.la délégué.e général.e, qui soumet ensuite les dossiers au conseil d'administration de la Fondation.

■ Contacts

Fondation Entreprendre pour Aider

1, rue Pierre Le Grand

75008 Paris

01 42 67 37 18

contact@entreprendepouraider.org



Fondation Groupe EDF

<http://fondation.edf.com>

Création	1987		
Statut	Fondation d'entreprise		
Objet	La Fondation Groupe EDF soutient des projets qui s'inscrivent dans trois domaines : environnement, éducation et inclusion.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le domaine de l'environnement : projets de pédagogie et d'éducation qui contribuent aux nouveaux comportements et à la compréhension des enjeux climatiques - Dans le domaine de l'éducation : projets en faveur de l'égalité des chances, de la culture à la citoyenneté ; projets qui permettent aux jeunes générations de mieux comprendre leur environnement et de développer un regard sensible et critique sur les enjeux contemporains - Dans le domaine de l'inclusion : projets qui permettent de rendre la société plus juste et solidaire, en luttant contre la précarité 		
Budget annuel	10 000 000 € environ		
Nombre de projets aidés	Quatre cent soixante-neuf depuis 2016 Une cinquantaine par an		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Dépenses opérationnelles liées au projet (hors frais administratifs ou de structure)	Non	Oui : mécénat de compétences scientifiques et techniques
	Des offres de bénévolat et des congés solidaires sont proposés.e.s aux salarié.e.s en faveur d'une association soutenue par la Fondation. <i>⚠ La Fondation ne finance pas les projets individuels ou bénéficiant à un nombre restreint de personnes, les dépenses de fonctionnement ou les besoins de trésorerie, les actions événementielles (spectacles, festivals, galas, conférences, concerts, etc.), les réalisations de films, de pièces de théâtre, de musique, de spectacles... et objets de promotion, les voyages ou sorties pédagogiques de classes ou de groupes, les projets d'accès à la culture ne répondant pas aux critères ci-dessous.</i>		
Principaux critères de sélection des projets sur les axes solidarité et progrès	<ul style="list-style-type: none"> - Être en adéquation avec l'un des trois axes de la Fondation - Bénéficier aux jeunes générations et/ou aux publics fragiles - Démontrer sa faisabilité et son potentiel de déploiement - Avoir un impact social évaluable - Offrir des possibilités d'engagement bénévole pour des salarié.e.s du groupe EDF <p>Les projets culturels peuvent être présentés dans le cadre de l'axe « Éducation » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projets de culture scientifique pour développer la faculté de juger et l'esprit critique ; - projets de décryptage des médias et de leurs messages afin de renforcer la vigilance de chacun.e ; - projets de lutte contre les intolérances pour renforcer la vigilance de tou.te.s 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Structures d'intérêt général dont le siège est en France, agissant dans l'un des domaines d'action de la Fondation, et ayant deux ans minimum d'existence. Ces organismes doivent bénéficier de ressources annuelles supérieures à 100 000 € si le projet est déployé en France métropolitaine.		

EXEMPLE DE PROJET SOUTENU

Planète Sciences (Essonne)

Les « Ateliers numériques pour tou.te.s » de l'association Planète Sciences ont pour objectif de faire découvrir les potentiels du numérique aux jeunes de classes sociales défavorisées de l'Essonne. Le but est de leur permettre de s'approprier ces outils de manière ludique, au sein de deux Fab Labs pédagogiques.

www.planete-sciences.org

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Les porteur.se.s de projet sont invité.e.s à consulter le site internet et le « Guide à l'usage du.de la porteur.se de projet » (téléchargeable depuis la rubrique « Proposer votre projet ») qui apportent des informations détaillées sur le fonctionnement de la Fondation et les modalités de partenariat.

Le dépôt des dossiers de demande de partenariat se fait exclusivement sur le site internet. Le dossier de candidature comportera le descriptif détaillé du projet et de son intérêt, le budget prévisionnel ainsi que des annexes.

La plateforme de dépôt est accessible tout au long de l'année.

⚠ Tous les contacts s'opèrent via internet. Les dossiers reçus par courrier (postal ou électronique) ne sont pas examinés.

■ Processus de sélection

Les projets sont reçus toute l'année. Plusieurs instances décisionnelles (en fonction du montant demandé) se tiennent pour examiner et sélectionner les projets reçus.

■ Contacts

Fondation d'entreprise Groupe EDF

6, rue Jeanne Récamier

75007 Paris

fondation-edf@edf.fr



Fondation groupe RATP

www.fondation-ratp.fr

Création	1995		
Statut	Fondation d'entreprise		
Objet	La Fondation groupe RATP œuvre pour favoriser l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la culture et à la transition écologique. Elle soutient des projets d'intérêt général, inclusifs, en France et à l'étranger, à travers quatre programmes : emploi, éducation, culture , transition écologique.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Emploi : initiatives locales de structures associatives intervenant auprès de populations fragiles qui rencontrent des difficultés à accéder ou revenir au monde du travail - Éducation : initiatives facilitant l'éducation et la formation à travers des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur (dispositif « Trajets d'avenir ») et avec une diversité de structures d'intérêt général - Culture : initiatives conduites par des institutions reconnues (musée du quai Branly, Gaîté lyrique...) en faveur des personnes en retrait de la vie culturelle et des actions de pédagogie culturelle menées par des associations au plus près du terrain - Transition écologique : initiatives favorisant l'évolution des pratiques vers un comportement durable écologiquement 		
Budget annuel	Non communiqué Environ 20 % du budget est alloué au programme « Accès à la culture »		
Nombre de projets aidés	Environ soixante-dix par an (dont une quinzaine de projets d'accès à la culture)		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Dépenses liées au projet	Destinations associations	Oui
	La Fondation propose à ses collaborateurs.rice.s de faire du bénévolat au bénéfice d'associations qu'elle appuie. ⚠ La Fondation ne finance pas les projets ou les organismes qui présentent un caractère ostentatoire politique ou religieux.		
Principaux critères de sélection des projets du programme Destinations associations	<ul style="list-style-type: none"> - Projet qui favorise le lien et l'entraide, l'égalité des chances, l'accès à l'éducation et à la culture - Publics visés : en priorité des personnes en difficulté ou des habitant.e.s des quartiers relevant de la politique de la ville - Action se déroulant en France ou à l'étranger - Projet porté par une association de petite ou moyenne taille - Les projets associatifs qui intègrent les enjeux du développement numérique et/ou de l'égalité hommes/femmes seront favorisés. 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Associations loi 1901 de petite ou moyenne taille		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Belleville Citoyenne (Paris)

« L'association Belleville Citoyenne crée des espaces de mixité sociale et de **rencontres artistiques** entre les habitant.e.s du Grand Belleville-Ménilmontant. Elle s'attache en particulier à mobiliser les jeunes des quartiers classés en zone politique de la ville. « Crapulettes et Montagueules », réécriture contemporaine et bellevilloise de Roméo et Juliette, a vu le jour au bout d'un an d'ateliers d'écriture, de jeu, de **création sonore**, de **scénographie** et de **création lumière**. Trois représentations ont été données. Une **exposition** a retracé le cheminement de la centaine d'amateur.rice.s de tous âges qui ont contribué à la **création de la pièce**. »

www.facebook.com/bellevillecitoyenne

Les Concerts de Poche (plusieurs régions en France)

« L'association Les Concerts de Poche emmène des artistes de renommée internationale dans les domaines de la **musique** classique, du jazz et des musiques des mondes, à la rencontre des publics de quartiers enclavés ou de territoires ruraux isolés. Elle y organise des ateliers musicaux participatifs et des concerts, qui réunissent tous les publics. La Fondation a encouragé cette démarche de coconstruction d'**activités culturelles** haut de gamme ouvertes à tou.te.s. Ainsi, en 2018, elle a soutenu le projet "La musique au chœur des quartiers d'Épernay !", qui a rassemblé trois cent trente-neuf habitant.e.s de tous âges des quartiers prioritaires et du territoire. Comme pour Les Concerts de Poche il n'y a "pas de concert sans ateliers, pas d'ateliers sans concert", trente-huit habitant.e.s ont participé aux ateliers longue durée d'écriture et de chant choral en amont du concert, et se sont produit.e.s en lever de rideau du concert de poche du sextuor Le Pari des Bretelles (accordéon et quintette à cordes), dans la salle municipale du quartier Bernon devant cent soixante-quinze spectateur.rice.s de tous âges, dont soixante-trois participant.e.s aux ateliers. »

www.concertsdepoche.com

La Maîtrise populaire de l'Opéra Comique (Paris)

« Elle offre à des écolier.e.s, collégien.ne.s et lycéen.ne.s, non musicien.ne.s au départ, une formation complète en **chant** choral et soliste, **théâtre**, **danse** moderne et **claquettes**. En 2018, les jeunes maîtrisien.ne.s ont notamment accompagné la cérémonie pour l'entrée de Simone Veil au Panthéon et fait l'ouverture du festival d'Avignon. **Projet culturel** autant que social, la Maîtrise populaire veille à préserver un recrutement diversifié. Dans cet esprit, elle organise une tournée de recrutement dite « RATP », au bout des lignes de métro et de RER convergeant vers la station Châtelet-Les Halles. Cette station dessert le lieu d'étude et de formation de ces jeunes, qui suivent en même temps une formation académique et une **formation artistique**. »

www.opera-comique.com

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Une présentation synthétique du projet (avec le budget prévisionnel et le calendrier) se fait en ligne, à l'aide d'un formulaire de candidature, *via* le « Formulaire de soumission de projets ». Si le projet est recevable, la Fondation contacte le.la porteur.se de projet pour compléter le dossier. Dans ce cas, plusieurs documents administratifs devront être fournis, tels que le dernier rapport d'activité, les comptes de l'association, le budget prévisionnel du projet.

■ Processus de sélection

Les projets sont sélectionnés en comité des projets, qui décide du soutien et du montant de la subvention. Les associations sont invitées à présenter leur projet devant ce comité, qui validera les partenariats et le suivi des actions sur le terrain.

■ Contacts

Fondation groupe RATP

54, quai de la Râpée

75599 Paris Cedex 12

01 58 78 38 89

fondation@ratp.fr



Fondation Hippocrène

www.fondationhippocrene.eu

Création	1992		
Statut	Fondation reconnue d'utilité publique et fondation abritante		
Objet	La Fondation Hippocrène a pour mission de donner le goût de l'Europe aux jeunes Européens. Elle soutient des projets concrets et novateurs dans les domaines de l'éducation, de la culture , de la citoyenneté.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Projets d'éducation à la citoyenneté par les arts - Festival de cinéma, d'histoire de l'art, en lien avec l'Europe et son histoire - Créations et formation artistiques pour les jeunes Européen.ne.s - Création : art contemporain, théâtre, musique... 		
Budget annuel	Non communiqué		
Nombre de projets aidés	Entre quarante et cinquante par an		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui	Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe (concours proposé aux établissements scolaires)	Non
	⚠ La Fondation ne finance pas les projets individuels.		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Action touchant plusieurs pays d'Europe, action initiée par des responsables ou organisations de plusieurs pays d'Europe, action en faveur de la construction européenne - Action initiée par des jeunes ou touchant particulièrement les jeunes en Europe - Qualité de la mise en œuvre : au-delà de la démarche pédagogique ou conceptuelle du projet, le projet doit être concret et démontrer son impact potentiel. 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Associations loi 1901 ou organismes à but non lucratif		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Festival Là-Haut sur la Colline (Meurthe-et-Moselle)

La Fondation a soutenu le **festival** conçu autour du thème « Comment vivre dans une Europe plus citoyenne et plus fraternelle ? » « Organisé tous les deux ans, le Festival Là-Haut sur la Colline est un **événement culturel** et humaniste unique qui associe autour d'un thème de société concerts, conférences et ateliers ludiques. Placé sur un lieu connu de toute la Lorraine, la colline de Sion, offrant un panorama à 360. Pour aider le public à réfléchir et partager sur ce thème, l'association Festi-Euroolive a organisé des concerts, des conférences, des espaces parole et des ateliers initiation-découverte avec pour objectif de faire surgir quatre-vingt-quinze propositions à soumettre au Conseil de l'Europe. Pendant quatre jours, artistes, philosophes et personnes de tous horizons se sont donné rendez-vous au festival pour partager un moment de convivialité et se dire que le vivre ensemble est possible. Les jeunes, acteur.rice.s dans la réalisation de cet événement ont porté eux.elles-mêmes le résultat de cette grande réflexion et consultation. »
www.la-haut-sur-la-colline.fr

La Plateforme (Rhône)

« La Plateforme de la **jeune création** franco-allemande (Plattform) est une association basée à Lyon qui propose des **formations artistiques** professionnelles pour de jeunes artistes de France, d'Allemagne et d'autres pays européens. La structure produit chaque année **plusieurs créations multilingues**. La Fondation a soutenu ce projet de formation de jeunes européen.ne.s au moyen d'**outils artistiques**, qui propose des échanges, **créations** et **formations artistiques** à des jeunes européen.ne.s de moins de trente ans, venant de **milieux sociaux et culturels divers**, dans une dynamique au moins binationale (France/Allemagne), voire européenne (trois pays ou plus impliqués) : La Plattform travaille notamment avec la Belgique, la Croatie, l'Espagne, la Grèce et la Roumanie. La transmission par des intervenant.e.s de renommée internationale est au cœur des formations, au même titre que l'ouverture à d'**autres langues et cultures**, dans la perspective de former les jeunes à la fibre européenne. »
<http://plateforme-plattform.org>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Tous les projets doivent être présentés à la Fondation par le biais de son site internet. Le dossier se remplit en ligne.

■ Processus de sélection

Les demandes de soutien sont automatiquement transmises au comité chargé d'étudier les projets. La Fondation peut contacter les porteur.se.s de projet afin d'obtenir des informations complémentaires ou pour un rendez-vous. Une fois la décision du comité rendue, une réponse est donnée par courriel. Les délais de réponse sont très variables et sont en général de un à deux mois.

N.B : pour les projets déposés l'année précédant leur mise en œuvre, la réponse ne sera envoyée qu'en début d'année suivante.

■ Contacts

Fondation Hippocrène
12, rue Mallet-Stevens
75016 Paris
01 45 20 95 94

contact@fondationhippocrene.eu



Fondation Jan Michalski pour l'écriture et la littérature

www.fondation-janmichalski.com

Création	2004		
Statut	Fondation de droit privé suisse		
Objet	La Fondation Jan Michalski s'est donnée pour mission de favoriser la création littéraire et d'encourager la pratique de la lecture à travers diverses actions et activités : organisation d' expositions et d' événements culturels en lien avec l'écriture et la littérature , mise à disposition du public d'une bibliothèque multilingue, attribution d'un prix annuel de littérature mondiale, soutiens financiers à des projets, accueil d'écrivains en résidence.		
Types de projets soutenus	<p>Dans le cadre des demandes d'aide financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - manifestations littéraires : festivals de littérature, lectures, débats, conférences... ; - ateliers d'écriture, de traductions littéraires ; - expositions consacrées à la littérature ou à des écrivain.e.s ; - travaux de recherches littéraires ; - édition d'archives littéraires, réédition d'œuvres rares épuisées ; - manifestes en faveur de la littérature ; - prix littéraires. <p>Le soutien à la création littéraire se fait uniquement par le biais de résidences d'écrivain.e.s, de traducteur.rice.s et d'artistes dont le projet est centré sur l'écriture.</p>		
Budget annuel	Non communiqué		
Nombre de projets aidés	Environ deux cent cinquante par an		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui	Non	Non
	La Fondation propose des résidences d'écrivain.e.s sur candidatures. Δ <i>Le Prix Jan Michalski pour la littérature est un prix de jury, les éditeur.rice.es et écrivain.e.s ne peuvent y postuler.</i>		
Principaux critères de sélection des projets	<p><i>Critères spécifiques aux demandes de soutien financier :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - projets de qualité concernant la littérature au sens large (promotion, édition, recherche) ; - qualité et cohérence du projet littéraire ; - dimension littéraire du projet, impact escompté, utilité ; - capacité à promouvoir la littérature auprès du public ; - professionnalisme et compétences des porteur.se.s du projet pour assurer sa réalisation ; - faisabilité du projet conformément au plan de financement ; - besoin de financement manifeste. <p>Δ <i>Sont exclus les projets qui s'inscrivent dans une démarche individuelle (thèse, bourse, voyage d'études, formation...) ainsi que les projets à but lucratif, commercial ou promotionnel.</i></p> <p><i>Critères spécifiques aux résidences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - tout type d'écriture ; - les écrivain.e.s et traducteur.rice.s sont accueilli.e.s en priorité, mais les résidences sont ouvertes à d'autres disciplines où l'écriture serait au centre du projet ; - les séjours peuvent être effectués individuellement ou en binôme (écrivain.e-traducteur.rice, écrivain.e-autre discipline, écrivain.e-écrivain.e, etc.) ; - aucune restriction d'âge et de nationalité, débutant.e.s accepté.e.s. 		
Porteur.es.s de projet éligibles	Organismes, associations et fondations à but non lucratif, acteur.rice.s reconnu.e.s des milieux culturels ou, exceptionnellement, personnes privées révélant un talent digne d'encouragement. La Fondation Jan Michalski soutient des projets quel que soit leur pays d'origine ou leur couverture géographique.		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Les Rencontres de Bienne (Suisse)

« Une fois par an, les Rencontres de Bienne offrent la possibilité aux auteur.e.s et aux traducteur.rice.s de discuter, de réfléchir et d'échanger autour de textes littéraires, en original ou en traduction. Le texte littéraire, achevé ou en cours d'élaboration, devient ainsi le point de départ d'une réflexion plus générale sur la **création littéraire**. »

www.bielergespraeche.ch

La Bataille des Livres (Suisse, Belgique, Sénégal)

Ce projet destiné aux enfants de 8 à 12 ans a pour buts de leur donner le **plaisir de la lecture**. Le projet allie des ateliers d'écriture, des rencontres et des correspondances avec des auteur.e.s, et des **échanges culturels** entre des classes de différents pays.

<https://bataille-des-livres.ch>

Le Livre sur les Quais (Suisse)

Il s'agit d'un **salon littéraire** annuel qui se déroule à l'automne à Morges.

www.livresurlesquais.ch

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Pour les demandes d'aide financière

Les projets présentés doivent être conformes aux exigences requises par la Fondation Jan Michalski et contenir les documents suivants : formulaire de demande d'aide financière à télécharger sur le site de la Fondation, lettre de motivation, description détaillée du **projet culturel**, liste des principaux et principales responsables du projet accompagnée d'un bref *curriculum vitae* pour chacun.e d'eux.elles, description des projets précédemment réalisés, budget prévisionnel, plan de financement détaillé, statuts du/de la porteur.se de projet. Le dossier complet est à adresser par courrier à l'adresse de la Fondation (voir ci-dessous).

Pour les demandes de résidence

Les candidat.e.s doivent remplir un formulaire de candidature en ligne sur le site de la Fondation, notamment avec les informations suivantes : description du projet d'écriture, *curriculum vitae*, extrait d'un travail réalisé ou actuel (dix pages maximum), publications antérieures pour les non-débutant.e.s. L'ouverture des candidatures s'effectue en général entre le 15 mai et le 15 septembre de chaque année pour une demande de résidence l'année suivante.

■ Processus de sélection

Les projets faisant l'objet d'une demande d'aide financière sont évalués par une commission. Celle-ci se réunit en principe à un rythme mensuel. Lors de l'examen des dossiers, la commission peut demander des informations complémentaires et si besoin à rencontrer les responsables du projet.

Les demandes de résidences sont étudiées à l'automne, par une commission d'expert.e.s et le/la président.e de la Fondation. La commission examine l'ensemble des dossiers. L'équipe de la Fondation contacte les candidat.e.s sélectionné.e.s avec une proposition de période de résidence possible.

■ Contacts

Fondation Jan Michalski pour l'écriture et la littérature
En Bois Désert 10
CH-1147 Montricher
Suisse

Pour les aides financières : cecilia.galindo@fondation-janmichalski.ch

Pour les résidences : guillaume.dollmann@fondation-janmichalski.ch



Fondation La Poste

www.fondationlaposte.org

Création	1995 (sous égide de la Fondation de France).		
Statut	Fondation d'entreprise (depuis 2002)		
Objet	La Fondation La Poste « favorise le développement humain et la proximité à travers l'écriture, pour tou.te.s, sur tout le territoire et sous toutes ses formes ». Elle soutient des projets culturels et solidaires sur trois axes : écriture épistolaire, écriture vivante, écriture pour tou.te.s.		
Types de projets soutenus	Axe « écriture épistolaire » : - édition de correspondances et d'ouvrages les valorisant ; - manifestations qui mettent en valeur les correspondances, par leur rencontre avec d'autres arts ou formes d'expression.	Axe « écriture vivante » : - projets des jeunes talents qui associent texte et musique ; - accès aux nouvelles formes d' écriture , particulièrement l'écriture électronique.	Axe « écriture pour tou.te.s » : accès à l'écriture sous ses diverses formes (les lettres, les chiffres, le digital) de ceux.celles qui sont exclu.e.s ou en voie d'exclusion de la pratique et de la maîtrise de l'expression écrite.
Budget annuel	960 000 €. Le montant des subventions varie selon la nature du projet.		
Nombre de projets aidés	Environ cent trente par an		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui (dépenses liées au projet)	Oui	
Principaux critères de sélection des projets	La Fondation soutient les projets qui promeuvent l'expression écrite : - édition de correspondances ; - manifestations qui valorisent, complètent ou illustrent les correspondances et leur écriture ; - jeunes talents qui se manifestent dans l'écriture de textes associés à la musique ; - diffusion, notamment sur internet, de l'information littéraire en rapport avec ses objectifs ; - projets en direction de publics exclus de la pratique, de la maîtrise et du plaisir de l'écriture ; - qualité des actions réalisées.		
Porteur.se.s de projet éligibles	Associations loi 1901		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Les Beaux Parleurs (Rhône)

La compagnie Les Beaux Parleurs a été soutenue pour sa **création** « À rendre à M. Morgenstern en cas de demande » et les ateliers réalisés autour du **spectacle**.

www.espace44.com/monsieurmorgenstern

Association Sou des écoles-École de Rivolet (Rhône)

L'école est située dans un village dont les habitant.e.s organisent des événements festifs et s'engagent pour **l'accès à la culture et aux arts** pour tou.te.s. La Fondation a soutenu le projet de **création musicale** porté par l'association Sou des écoles de Rivolet, un enseignant et ses élèves des classes primaires. Les élèves ont produit douze textes qu'ils.elles ont rédigés, mis en musique et interprétés. Ils.elles ont utilisé des instruments de musique à partir d'objets recyclés et enregistré un album CD (trois cents exemplaires) ainsi que deux clips visibles sur internet. Les compositions seront jouées en public lors de deux concerts réunissant plus de quatre cents personnes (à Rivolet et Villefranche).

<http://soudesecolesderivolet.blogspot.com>

Rencontres d'été théâtre et lecture en Normandie (Calvados)

« Les 18^e Rencontres d'été **théâtre et lecture** en Normandie, avec pour thème "Héritages" proposent quatre-vingt-dix rendez-vous dans une cinquantaine de lieux de vingt villes et villages. Des ateliers d'écriture destinés au jeune public et des lectures de correspondance sont au programme. Le **festival** est ouvert à tous les genres littéraires : roman, poésie, nouvelle, récit, essai, conte, chanson, scénario, album jeunesse et... correspondance. »

www.legraindesable.net

Association pour l'autobiographie et le patrimoine autobiographique (Ain)

L'Association pour l'autobiographie et le **patrimoine autobiographique** (APA) « collecte, conserve et valorise des documents autobiographiques inédits (récits, correspondances, journaux) qu'on veut bien lui confier. Aujourd'hui, le fonds d'archives compte environ trois mille sept cents références. Les documents rassemblés vont de la fin du XVIII^e siècle à nos jours, couvrent tous les milieux sociaux, offrent un panorama humain d'une grande richesse et sont une source documentaire remarquable, notamment pour les chercheurs et chercheuses en sciences humaines. Ce fonds est hébergé dans la ville d'Ambérieu-en-Bugey, dans l'Ain, à proximité de Lyon ». La Fondation a soutenu l'APA qui est une **actrice culturelle** majeure dans le champ de l'autobiographie : outre ses nombreuses publications, elle organise de nombreuses activités d'études, d'échanges et de rencontres, comme par exemple « Les Journées de l'autobiographie ».

<http://autobiographie.sitapa.org>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Pour soumettre une demande, les candidat.e.s doivent se rendre dans la rubrique « Proposer un projet » du site internet de la Fondation, puis télécharger un formulaire de candidature. Les dossiers sont à renvoyer par courriel à la Fondation.

■ Processus de sélection

Les projets sont soumis trois fois par an à un comité, qui sélectionne ceux qui seront soutenus.

■ Contacts

Fondation d'entreprise La Poste
9, rue du Colonel Pierre Avia
CP A 503
75757 Paris Cedex 15
01 55 44 01 17

fondation.laposte@laposte.fr



Fondation MMA Solidarité

www.mma.fr/a-propos/fondation-mma.html

Création	1983		
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France		
Objet	La Fondation MMA Solidarité a pour objet, notamment dans la zone d'activité géographique de MMA, d'attribuer des aides aux œuvres ou organismes à but non lucratif dont les projets d'intérêt collectif visent à promouvoir les capacités, le bien-être, l'épanouissement et l'inclusion sociale de personnes en situation de handicap, prioritairement de jeunes victimes d'accident.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Handisport : équipements sportifs adaptés pour athlétisme, basket, rugby, tennis, football, cyclisme, escrime, navigation... - Loisirs, randonnées : joëlettes, véhicules hippomobile, vélo-pousse, lève-personne... - Assistance : handi'chiens - Expression artistique : projets facilitant l'accès à la culture des personnes handicapées, dans diverses disciplines telles que le théâtre, la danse, la musique, etc. 		
Budget annuel	530 000 € environ Montant moyen d'une subvention pour un projet culturel : 3 500 €		
Nombre de projets aidés	Plus de deux mille depuis sa création, et une dizaine de projets culturels par an		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Dépenses liées à un projet précis	Non	Non
<i>⚠ La Fondation ne finance pas les projets individuels, les frais de fonctionnement structurels ou les grands projets d'investissement, ni ne contribue aux missions déléguées par l'État et/ou les collectivités publiques et qui constituent le cœur de métier du.de la porteur.se du projet.</i>			
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Projets d'intérêt collectif et définis en termes d'objectif, d'action, de budget (à détailler), de plan de financements (acquis et sollicités), d'échéancier, d'évaluation et de responsabilité dans la mise en œuvre - Actions qui apportent une amélioration des capacités, du bien-être, de l'épanouissement et concourent à l'inclusion sociale. Il s'agit de projets pratiques (et non de recherche) visant une amélioration qualitative concrète de la vie des personnes concernées, lesquelles doivent être autant que possible associées à l'élaboration desdits projets. - Les bénéficiaires sont en priorité des jeunes victimes d'accident. Mais le handicap psychique ou cognitif fait aussi partie du périmètre de la Fondation qui s'intéresse notamment au développement des groupes d'entraide mutuelle. - Le projet se déroule là où s'exerce l'activité de MMA en sa qualité d'assureur direct : cette précision concerne le lieu d'origine du projet ainsi que son lieu d'application. - Réalisation du projet postérieure à la décision du jury. 		
Porteur.se.s de projet éligibles	<p>Associations loi 1901, fondations, organismes non collecteurs notoires, au seul service de l'intérêt général (voir site internet Fondation MMA Solidarité/Handicap).</p> <p>Les statuts du.de la porteur.se du projet doivent établir le lien direct existant avec les personnes en situation de handicap qu'ils.elles accueillent.</p> <p><i>⚠ Les structures publiques (type collectivités territoriales, CCAS, hôpitaux), étatiques, les partis politiques et les organisations syndicales ne relèvent pas du champ d'intervention de la Fondation, ainsi que les associations de défense de la cause d'une personne ou les prestataires agissant pour le compte de tiers.</i></p>		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

ZimZam cirque (Vaucluse)

« Faire appel aux disciplines du **cirque** pour stimuler les personnes lourdement autistes accueillies par l'association La Bourguette (Vaucluse) et, plus encore, faire du chapiteau un lieu de rencontres ouvert aux publics extérieurs, avec une volonté d'inclusion sociale, c'est le projet que la Fondation a décidé de soutenir. Les **arts du cirque** proposent l'apprentissage de l'équilibre, de l'expression corporelle, du jeu théâtral, de la poésie et de l'imaginaire. Ils mettent à l'épreuve les émotions liées à la joie, à la peur, à l'exploit et au sentiment de partage. Ces vertus sont particulièrement adaptées à l'accompagnement des personnes autistes. »

www.zimzam.fr

www.bourguette-autisme.org

Danser dans un fauteuil (Isère)

L'Association Imagin' et une chorégraphe, Colette Priou, ont imaginé ce projet réunissant des interprètes amateur.rice.s et professionnel.le.s, valides et en situation de handicap.

Le projet est composé d'interprètes professionnel.le.s artistes, d'interprètes amateur.rice.s valides et en situation de handicap. Le but du projet était de promouvoir la citoyenneté, l'insertion, la solidarité, l'entraide sociale en direction des personnes en situation de handicap, afin de leur permettre d'**accéder à la culture artistique et chorégraphique**, et de montrer qu'une personne handicapée peut devenir un danseur.se à part entière.

La pièce réalisée « Au-delà... de » a connu un vif succès à Grenoble et elle a été montrée au festival d'Avignon.

www.compagnie-priou.fr

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Les associations remettent une présentation de leur projet et de son budget (avec devis si possible), soit à un agent MMA, soit directement à la Fondation, par courriel de préférence : fondation.mma@groupe-mma.fr.

Si le projet est éligible eu égard aux critères de sélection de la Fondation, un dossier de candidature est envoyé au.à la porteur.se de projet. Le dossier à retourner comporte la description détaillée du projet, le budget total du projet et le montant de la demande (devis à l'appui).

■ Processus de sélection

Les dossiers complétés sont instruits par les membres du bureau de la Fondation. Si le projet est sélectionné, il est présenté au jury national qui décide de l'attribution des subventions. Ce jury se réunit deux fois par an (printemps et automne). Il est constitué de personnes extérieures à MMA, ayant toutes une expertise en matière de handicap.

■ Contacts

Fondation MMA Solidarité
14, boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 Le Mans Cedex 9
fondation.mma@groupe-mma.fr



Fondation Orange

www.fondationorange.com

Création	1987 (Fondation France Télécom, devenue Fondation Orange en 2007)		
Statut	Fondation d'entreprise		
Objet	La Fondation Orange souhaite contribuer au bien-être des individus, au mieux vivre ensemble, en soutenant des actions dans trois domaines : le numérique (éducation numérique), la santé (aide aux personnes avec autisme) et la culture (musique, littérature, musées) . De nombreux projets culturels et artistiques sont soutenus. La Fondation est mécène de plusieurs festivals et de retransmissions d'opéras au cinéma.		
Types de projets soutenus	<p>Axe « culture » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutien à la diffusion musicale (musique vocale en particulier) : festivals, opéras ; - soutien à la création (musique, littérature) - projets pédagogiques ou culturels autour de la lecture, menés par des salons ou festivals littéraires, à destination des publics éloignés de la lecture ; - projets alliant culture et numérique : livre, concerts, lieux culturels ; - MOOC culturels réalisés en partenariat avec les musées. 	<p>Axe « santé et éducation » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projets de recherche sur l'autisme ; - création et équipement de structures d'accueil pour les personnes autistes ; - développement d'applications numériques ; - insertion professionnelle des jeunes autistes. 	<p>Axe « numérique solidaire » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ateliers numériques et « Fab Labs solidaires » pour les jeunes en décrochage scolaire ; - maisons digitales pour les femmes sans emploi ni qualification ; - équipements d'écoles en Afrique avec des kits pédagogiques numériques.
Budget annuel	Près de 8 000 000 € attribués en France		
Nombre de projets aidés	Environ trois cents par an retenus sur plus de trois mille sollicitations		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui	Oui (plusieurs par an)	Oui
	<p>⚠ La Fondation ne finance pas l'organisation d'événements ayant pour but de collecter des fonds, le fonctionnement général de structures, les organisations politiques ou syndicales, les projets individuels, les voyages ou raids humanitaires, les missions de solidarité de courte durée, les collectes et/ou envois de livres, vêtements, médicaments, fournitures scolaires, les événements ou concerts exceptionnels d'un soir.</p>		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas se substituer aux missions de l'État et des collectivités et se situer en dehors de la sphère commerciale - Être précis, daté, chiffré, et développé sur le long terme - Réalisation du projet postérieure à la sélection du projet - Remplir les critères de sélection de l'appel à projets 		
Principaux critères de création ou diffusion	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à la culture pour tous les publics - Professionnalisme : soutien accordé exclusivement à des projets portés par des professionnels - Qualité artistique : projets artistiques audacieux tant dans le choix des œuvres, des répertoires, que dans celui des interprètes - Diffusion : projet à large diffusion (minimum cinq concerts) 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Associations loi 1901 et structures d'intérêt général pouvant délivrer un reçu fiscal		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Ensembles vocaux (France)

Depuis sa création, la Fondation Orange a contribué à la reconnaissance de nombreux jeunes chefs et cheffes et au développement de leurs chœurs, orchestres et groupes vocaux. Plus de cent dix formations musicales ont été accompagnées, dont le Cercle de l'Harmonie (Jérémie Rhorer), Pygmalion (Raphaël Pichon), L'Arpeggiata (Christina Pluhar), Aèdes (Mathieu Romano), La Capella Mediterranea (Leonardo Garcia Alarcon), Le Balcon (Maxime Pascal)... Elles sont soutenues depuis leurs débuts et jusqu'à leur rayonnement international. La Fondation les aide annuellement sur toutes leurs activités de recherche, concerts, tournées et enregistrements.

Accès à la culture (France)

La Fondation soutien des projets pour les **personnes éloignées de la culture** : développement de chœurs d'enfants dans les quartiers isolés, d'ateliers et concerts dans les hôpitaux et les maisons de retraite, projets musicaux de partage et d'**échanges interculturels** avec les musicien.ne.s du monde, accès à la lecture aux élèves de quartiers prioritaires, aux personnes incarcérées, aux migrant.e.s mineur.e.s...

L'ensemble des projets soutenus par la Fondation est mentionné sur son site internet.

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Les candidat.e.s postulent en complétant leur dossier en ligne sur le site internet. Le projet doit correspondre à l'un des appels à projets de la Fondation. Le dossier de présentation du projet et ses annexes (statuts, rapport d'activité, budgets, liste des partenaires du projet, etc.) sont transmis directement *via* la plateforme de dépôt des dossiers : <https://projets.fondationorange.com/fr/>.

Les missions de mécénat de compétences par des salarié.e.s du groupe Orange sont mises à disposition des associations sous condition de fournir : statuts, copie de l'insertion au Journal officiel des associations et des fondations, document fiscal confirmant le statut d'intérêt général, le bilan, le rapport d'activités et le compte de résultat du partenaire pour les trois derniers exercices, ainsi qu'une fiche de mission précise décrivant la mission du/de la salarié.e Orange au sein de l'association.

⚠ Ne pas envoyer de dossier par courrier postal ni par courriel.

■ Processus de sélection

Les projets sont adressés à la Fondation dans le cadre d'appels à projets ou à l'initiative des associations et institutions. La sélection des projets reçus à la suite d'un appel à projets s'effectue par un comité de sélection réunissant des représentant.e.s de la Fondation et des expert.e.s externes choisi.e.s pour leurs compétences dans le domaine concerné.

La décision de mécénat de la Fondation fait l'objet d'une convention qui mentionne notamment les obligations de l'organisme bénéficiaire en termes de communication, de suivi et de bilan du projet. Ce bilan doit être adressé à la Fondation dans les six mois suivant la fin du projet.

■ Contacts

Fondation Orange
78, rue Olivier de Serres
75015 Paris
01 44 44 22 22
fondation.orange@orange.com



Fondation pour l'enfance

<http://fondation.meeschaert.com>

Création	1994		
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France		
Objet	La Fondation Meeschaert pour l'enfance soutient les projets associatifs qui apportent une aide aux enfants en situation de vulnérabilité (handicap, isolement, maladie, environnement familial fragile...) et qui contribuent à leur apprentissage du monde : éducation, citoyenneté, sensibilisation à l'environnement, initiation à l'art. Une seconde fondation, la Fondation pour la petite enfance, permet à tout.e donateur.rice, notamment parmi les client.e.s du groupe Meeschaert de l'accompagner dans le financement des projets.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux enfants vulnérables : accès aux livres et à la lecture dans des quartiers sensibles, actions qui favorisent l'intégration d'enfants en situation de handicap, présentation de spectacles dans des unités pédiatriques. - Éducation artistique : organisation d'activités artistiques (théâtre, chant, musique, danse...), initiation aux métiers du spectacle à travers des ateliers, etc. 		
Budget annuel	Non communiqué		
Nombre de projets aidés	Entre dix et quinze par an		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Dépenses liées au projet et de préférence d'investissement	Non	Non
	<p>⚠ La Fondation ne finance pas les projets non associatifs ou individuels, les projets situés hors de France, les manifestations ponctuelles (festivals, galas, expositions, concerts, conférences, etc.), les frais dits de fonctionnement, d'expertise, de conseil ou de soutien local (frais de siège social, location de bureau, salaires d'employé.e.s du siège social, etc.), les besoins passagers ou chroniques de trésorerie, les démarches se rapportant à la recherche médicale.</p>		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - S'adresser aux enfants âgés de 0 à 12 ans - Concerner des enfants en situation de vulnérabilité et/ou d'apprentissage - Structures cherchant à s'autonomiser financièrement : pertinence de la construction budgétaire du projet, recherches de plusieurs partenariats - Bonne connaissance du terrain par les porteur.se.s de projets (maîtrise du contexte socio-économique et socio-culturel, au niveau national et local) - Se dérouler en France 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Associations loi 1901, fondations et fonds de dotations, situé.e.s en France		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Les Mains pour le Dire (Gironde)

« L'association Les Mains pour le Dire agit en faveur des enfants confronté.e.s à des troubles de la parole, des défaillances auditives, des problèmes psychiques et divers handicaps en créant des espaces de rencontres afin de valoriser la place de chacun dans la société. Elle tente de faire tomber les barrières sociales en utilisant la langue des signes française (LSF) comme outil de communication et de mixité. La Fondation soutient la **création d'un spectacle ambulante**, avec un triporteur pour transporter les instruments, décors et accessoires. »

www.lesmainspourledire.net

Les Doigts qui Rêvent (Côte-d'Or)

« L'association Les Doigts qui Rêvent a été fondée par un groupe d'enseignant.e.s et de couples dont les enfants étaient déficient.e.s visuel.le.s et qui n'avaient pas accès à des **livres** spécialisés. Cette maison d'édition associative crée et produit des albums "tact illustrés" accessibles aux enfants déficient.e.s visuel.le.s. Cela les aide à entrer dans la conscience de l'écrit, à accéder aux livres et à la lecture, et favorise ainsi leur intégration. »

www.ldqr.org

Musique Espérance Région de Lyon (Rhône)

« Musique Espérance Région de Lyon met en place des **ateliers de musique** destinés à des enfants de classes maternelle et primaire de quartiers sensibles, pour faire de la musique un "levier contre la violence et pour la paix ensemble". »

www.musique-esperance-region-lyon.com/

Compagnie La Petite Porte (Paris)

« À travers ses **créations de spectacle vivant**, la compagnie La Petite Porte a pour but de faire réfléchir, stimuler, former et éduquer mais aussi de réjouir et d'émerveiller. Deux comédiennes présentent des **spectacles de marionnettes** destinés aux très jeunes enfants (18 mois à 3 ans). Elles animent également des stages de formation pour les personnels des crèches. Plusieurs **spectacles** (vingt à quarante minutes) éducatifs et ludiques sont proposés aux enfants. Après ces temps interactifs, la compagnie remet le livret "À vous de jouer" au personnel de la crèche. Il permet de reprendre certaines animations et **chansons** avec les enfants, et de leur proposer des activités en lien avec le spectacle. »

<http://lapetiteporte.fr>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Après avoir vérifié que l'association et son projet entrent bien dans le domaine sur lequel intervient la Fondation, il faut préparer un dossier présentant l'association et le projet pour lequel des financements sont recherchés.

Le dossier devra être soigné et répondre aux points suivants : Qui êtes-vous, quelle est votre activité ? Quelles actions avez-vous déjà menées par le passé ? Avec quels financements ? Connaissez-vous les personnes bénéficiaires et les problèmes que vous souhaitez contribuer à résoudre ? Quelle vérification *a posteriori* et quel suivi sont prévu.e.s ?

Le dossier et ses annexes peuvent être adressé.e.s par courrier postal ou électronique.

 Pour les envois par courriel, la taille des pièces jointes est limitée à 3 méga octets.

■ Processus de sélection

Le comité exécutif se réunit deux fois par an pour étudier les demandes de financement, rencontrer les associations et débattre pour s'accorder sur le financement des projets qui correspondent le mieux aux valeurs de la Fondation.

■ Contacts

Fondation Meeschaert pour l'enfance
12, rond-point des Champs-Élysées
75008 Paris

fondation@meeschaert.com



Fondation RTE

www.fondation-rte.org

Création	2008		
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France		
Objet	La Fondation encourage et valorise les initiatives locales innovantes émergeant sur les territoires ruraux en faveur du développement économique et social du monde rural.		
Types de projets soutenus	La Fondation RTE a fait le choix d'adopter une approche territoriale et non thématique de son action. Elle tient à ce que les projets soutenus aient un impact pour leurs bénéficiaires directs, ainsi que la population et les territoires alentour, en fédérant largement l'ensemble des acteurs concernés.		
Budget annuel	1 000 000 €		
Nombre de projets aidés	Une quarantaine par an Environ 20 % ont une dominante « culture/animation ».		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Subventions jusqu'à 30 % du budget d'investissement du projet dans la limite de 50 000 €	Non	Accompagnement des projets par des parrains ou marraines de l'entreprise
	<p>⚠ La Fondation ne finance pas les projets limités aux zones urbaines ou hors du territoire métropolitain, manifestations ponctuelles, opérations de sponsoring, projets humanitaires ou personnels, projets uniquement culturels, patrimoniaux ou environnementaux, sans dimension économique et solidaire, projets de réhabilitation et/ou de remise aux normes de bâtiment sans nouveau déploiement de l'activité de la structure porteuse, frais de fonctionnement réguliers, véhicules de transport, projets finançables par les politiques publiques ou relevant d'obligations légales, projets entrant dans le champ concurrentiel et/ou marchand, projets en lien direct avec les activités de RTE.</p>		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Être situé prioritairement en milieu rural sur le territoire national métropolitain - Appartenir au domaine de l'économie sociale et solidaire (ESS), en s'inscrivant dans chacun de ses trois aspects : <ul style="list-style-type: none"> . économique : création ou maintien de valeur économique non lucrative ou à lucrativité encadrée ; . social : utilité sociale du projet, répondant à des besoins sociaux non ou insuffisamment satisfaits ; . solidaire : développement de nouvelles formes de solidarité et lutte contre l'exclusion (dans son acception la plus large) permettant, notamment, d'insérer des publics vulnérables. - S'inscrire dans une dynamique de territoire et avoir un impact positif pour leurs bénéficiaires directs et l'ensemble du territoire et sa population - Présenter une nouveauté pour les structures qui les portent, si celles-ci sont en phase de développement, que ce soit dans les activités, les bénéficiaires et/ou les territoires ciblés - Impliquer des bénéficiaires fragiles (situation sociale et/ou économique) - Réunir des partenaires (construction du projet et montage financier) - S'inscrire dans la pérennité en adhérant à une démarche d'évaluation 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Structures d'intérêt général à but non lucratif ou à gestion désintéressée : associations loi 1901, structures d'insertion par l'activité économique, SCOP, SCIC, etc. ⚠ La Fondation ne finance pas les collectivités et établissements publics, ou toute structure relevant de la puissance publique, ni les associations à caractère politique ou confessionnel.		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Basilic Diffusion (Vaucluse)

« Malgré sa forte attractivité touristique, le territoire Sud Luberon offre peu d'**activités culturelles et artistiques** à la population des petites communes qui le composent. Afin de permettre aux publics les moins mobiles (scolaires, personnes âgées...) d'accéder à une telle offre, l'association Basilic Diffusion souhaite, en partenariat avec les communes et les acteur.rice.s associatif.ve.s du territoire, développer une version itinérante de son **cinéma**. Sur le même mode, elle proposera des ateliers d'**éducation à l'image et d'initiation aux techniques de l'audiovisuel** qui seront assurés par un technicien-animateur nouvellement recruté. »

www.cinemalecigalon.fr

L'Épicerie Culturelle (Rhône)

« L'offre culturelle du Pays du Beaujolais est majoritairement concentrée dans les villes, ce qui oblige la population des campagnes à se déplacer pour y accéder. Or nombre d'habitant.e.s n'ont ni les moyens ni les capacités physiques à le faire. Pour y remédier, le fonds pour l'innovation artistique et culturelle en Rhône-Alpes et l'agence régionale de santé ont lancé deux appels à projets pour redynamiser la vie collective du territoire au moyen d'**actions culturelles** et rompre l'isolement auquel sont confronté.e.s les résident.e.s d'établissements de santé. C'est dans ce contexte que L'Épicerie Culturelle se lance, en binôme avec la compagnie théâtrale Excès Terra, dans une collaboration avec les foyers pour personnes handicapées, les maisons de retraite et des établissements pour personnes âgées. L'association ira à la rencontre de ce public mais aussi des habitant.e.s du territoire pour leur permettre d'assister à des **représentations théâtrales et musicales** gratuites, et, l'hiver, aménagera son véhicule en **cabinet de lecture**. »

www.epicerie-culturelle.com

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Après avoir vérifié l'adéquation du projet avec les critères de sélection de la Fondation, il faut télécharger et compléter le dossier de demande de soutien mis à disposition sur le site internet.

Le dossier et ses annexes (rapport d'activité, comptes et budget prévisionnel de l'organisme, etc.) sont à transmettre par courriel à contact@fondation-rte.org. Les dossiers sont reçus toute l'année.

⚠ Toutes les rubriques doivent être renseignées dans le dossier. Les dossiers non remplis dans leur intégralité ne seront pas étudiés.

■ Processus de sélection

La Fondation RTE s'appuie sur des correspondant.e.s régionaux.les qui assurent le rôle de contact de proximité pour les porteur.se.s de projet et les collaborateur.rice.s RTE engagé.e.s aux côtés de la Fondation. Ces relais régionaux effectuent une première étude du dossier de demande de soutien. Les projets recevables sont transmis à la Fondation qui examine l'éligibilité des projets reçus en contactant le.la porteur.se de projet et parfois son réseau de partenaires.

Les dossiers éligibles sont alors présélectionnés et instruits. Enfin, les projets sont présentés au comité exécutif qui se réunit quatre fois par an (mars, juin, octobre et décembre). Il examine les dossiers (tous montants confondus) et valide les projets qui seront soutenus.

■ Contacts

Fondation RTE

7C, place du Dôme

92800 Puteaux

contact@fondation-rte.org

rte-fondation@rte-france.com



Fondation SNCF

www.sncf.com/fr/engagements/fondation-sncf

Création	1995		
Statut	Fondation d'entreprise		
Objet	La Fondation SNCF s'investit dans trois domaines fondateurs du vivre ensemble : l'éducation, la culture (musique, cinéma, théâtre et art en général) et la solidarité. Elle encourage les projets de mixité et de partage, qui permettent à chacun.e de prendre sa place dans la société et à tou.te.s de mieux vivre ensemble.		
Types de projets soutenus	<p>Axe « éducation » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projets à destination des jeunes défavorisé.e.s pour leur permettre d'acquérir les savoirs de base tels que la lecture, l'écriture, le calcul et le numérique, afin de prendre pleinement leur place dans la société ; - exploration des sciences et des techniques pour comprendre le monde. 	<p>Axe « culture » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - initiatives qui fédèrent jeunes et moins jeunes, parfois éloigné.e.s de la culture, autour de projets artistiques collectifs ; - soutien à la pratique artistique via la musique et le théâtre ; - soutien à la création : initiatives portées par des institutions culturelles, pour faciliter l'accès à la culture et à la pratique artistique, et brasser ainsi les publics et les talents. 	<p>Axe « solidarité » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projets qui favorisent le vivre ensemble, les rencontres, la mixité culturelle et sociale ; - sensibilisation à la citoyenneté : actions qui placent l'entraide et la fraternité au cœur de leur action ; - projets qui changent les regards sur le handicap ; - projet intergénérationnels.
Budget annuel	5 000 000 €		
Nombre de projets aidés	Sept cents associations en 2019 (tous dispositifs confondus)		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Dépenses liées au projet	<p>Un appel à projet permanent « Apprendre pour grandir ».</p> <p>Les salarié.e.s de la SNCF peuvent présenter un projet aux « Coups de cœur solidaires » (appel à projets interne).</p>	<p>Les salarié.e.s SNCF ont la possibilité de réaliser une mission (jusqu'à dix jours par an) sur leur temps de travail dans une association partenaire de la Fondation. Environ quatre mille salarié.e.s participent à ce dispositif au bénéfice d'une centaine d'associations.</p>
<p>Les projets culturels sont soutenus <i>via</i> des soutiens financiers et du mécénat de compétences. [△] La Fondation ne finance pas les dépenses de fonctionnement ou les besoins de trésorerie, les collectes de fonds, les voyages SNCF.</p>			
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire dans l'un des trois domaines de la Fondation - Être le seul projet déposé par la structure auprès de la Fondation sur l'année en cours - Se dérouler sur le territoire national (y compris outre-mer) - Être ancré territorialement - Non achevé au moment du dépôt du dossier <p>[△] Critères spécifiques pour l'appel à projets « Apprendre pour grandir » : se référer au règlement disponible sur le site.</p>		
Principaux critères de sélection des projets sur l'axe culture	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à la culture - Pratique d'une discipline - Création de spectacle 		
Porteur.se.s de projet éligibles	<p>Associations d'intérêt général, à but non lucratif, ayant plus de deux ans d'existence</p> <p>[△] La Fondation ne soutient pas les structures à caractère religieux, confessionnel ou politique.</p>		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Le Plus Petit Cirque du Monde (Hauts-de-Seine)

« Le Plus Petit Cirque du Monde lance un nouveau type de **dispositif d'accompagnement artistique** avec la pépinière Premiers Pas. Ce dispositif soutient des jeunes artistes et des initiatives porteuses d'un engagement fort pour garantir le développement du **spectacle vivant**, et particulièrement du **cirque** et des **cultures urbaines**. »

www.lepluspetitcirquedumonde.fr

Art en immersion (Paris)

« Art en immersion » est un **programme** éducatif et **culturel** national développé en partenariat avec trois centres d'art numériques immersifs au bénéfice de cinq mille enfants. Il vise à développer la culture générale et la créativité des enfants. En Île-de-France, le programme est développé autour des **expositions numériques immersives** présentées à l'Atelier des Lumières à Paris. »

www.fondation-culturespaces.com

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Pour répondre à l'appel à projets « Apprendre pour grandir », le dossier de candidature se remplit en ligne sur le site de la Fondation, en veillant à joindre toutes les pièces justificatives demandées (budgets, rapports d'activité, etc.).

Les projets concernant l'**axe culture** sont à présenter au.à la correspondant.e territorial.e de la Fondation (contact sur le site).

⚠ Tous les contacts s'opèrent via internet. Les dossiers reçus par courrier ne sont pas examinés.

■ Processus de sélection

Les projets sont reçus toute l'année (en dehors des « Coups de cœur solidaires »). Les dossiers admissibles sont étudiés par le jury d'expert.e.s, qui choisit les projets lauréats.

■ Contacts

Fondation SNCF
2, place aux Étoiles
CS 70001
93633 La Plaine St Denis Cedex
fondation@sncf.fr

Fondation Société Générale pour la Solidarité

<https://fondation-solidarite.societegenerale.com/fr/fondation>

Création	2006		
Statut	Fondation d'entreprise		
Objet	La Fondation Société Générale pour la Solidarité intervient en France et à l'étranger, en faveur de l'insertion professionnelle et de l'éducation. Elle soutient également des projets associatifs utilisant la pratique sportive ou la pratique culturelle en faveur de l'éducation et/ou de l'insertion, pour des personnes en difficulté.		
Types de projets soutenus	<p>Axe « insertion professionnelle » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aide à l'entrée dans la vie active : orientation, formation, accompagnement vers l'emploi ; - lutte contre l'illettrisme. 	<p>Axe « insertion par l'éducation » :</p> <p>projets éducatifs utilisant le sport ou la culture comme vecteurs de valeurs, lutte contre le décrochage, remobilisation, découverte du monde de l'entreprise...</p>	
Budget annuel	2 000 000 €		
Nombre de projets aidés	Une centaine par an		
Mode d'intervention	<p>Subventions hors appel à projets</p> <p>Dépenses liées au projet</p>	<p>Subventions sur appel à projets</p> <p>Oui</p>	<p>Mécénat de compétences</p> <p>Les collaborateurs peuvent contribuer à l'appui d'un projet en proposant leurs compétences.</p>
	<p>Les projets sont soutenus sur une durée d'un an. Cette aide est renouvelable deux fois selon la nature des projets.</p> <p>⚠ La Fondation ne finance pas les projets personnels, les missions locales, les voyages pédagogiques ou culturels, les raids aventure, les bourses d'études.</p>		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Actions visant l'insertion de publics en difficulté : insertion professionnelle (aide à l'entrée des jeunes dans la vie active ou lutte contre l'illettrisme) ou insertion-éducation par le sport ou la pratique culturelle - Publics accompagnés : personnes en marge de la société du fait de difficultés économiques, sociales ou culturelles - Objectifs du projet : concrets, identifiés et mesurables - Montant de la subvention sollicitée : 30 % maximum du budget global de l'action. - Localisation du projet : dans un pays d'implantation de la Société Générale et qui témoigne d'un ancrage territorial fort 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Associations et structures d'insertion situées en France ou dans l'un des pays d'implantation de la Société Générale		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Art en immersion (Paris)

« La Fondation est l'un des mécènes du projet "Arts en immersion", une initiative en collaboration avec la Fondation Culturespaces et l'Atelier des Lumières visant à faciliter l'**accès à l'art** et l'éducation pour les enfants fragilisés par la pauvreté ou l'exclusion sociale, en situation de handicap ou malades. Trois partenaires de la Fondation (Apprentis d'Auteuil, Sport dans la ville et Espace 19) ont notamment participé à l'expérience. "Art en immersion" œuvre pour les enfants **éloignés de la culture**. Le programme prévu en quatre étapes (atelier pédagogique, visite, atelier créatif puis **exposition** en présence des parents) permet aux enfants de vivre une **expérience** ludique et **culturelle** originale. »
www.fondation-culturespaces.com

La Possible Échappée (Île-de-France)

La Possible Échappée rassemble des artistes en situation de handicap et des professionnels du **spectacle** qui créent ensemble des **projets artistiques** autour de la **danse**, du **théâtre**, de la **musique** et des **arts plastiques**. Forte de la conviction que la **pratique artistique** est un moyen d'expression et d'épanouissement personnel accessible à chacun.e, La Possible Échappée s'engage pour une meilleure inclusion sociale des personnes en situation de handicap et un **accès à la culture** pour tou.te.s.
www.la-possible-echappee.fr

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

La Fondation organise trois appels à projets par an (février, juin et novembre). Certains appels à projets peuvent être thématiques. Le dépôt des candidatures se fait directement en ligne. Aucune demande de soutien financier n'est étudiée en dehors de ce cadre. Avant de transmettre leur dossier, les candidat.e.s sont invité.e.s à répondre au questionnaire « Testez votre éligibilité à un soutien de la Fondation » sur le site.

⚠ Tout dossier incomplet (champs non renseignés, pièces justificatives manquantes) ou reçu en dehors des dates de l'appel à projets n'est ni étudié ni conservé.

■ Processus de sélection

La Fondation reçoit les dossiers exclusivement pendant ses trois périodes d'appels à projets. L'équipe analyse les dossiers et échange avec les structures dont les projets sont éligibles. Les dossiers présélectionnés sont ensuite présentés devant les instances décisionnaires de la Fondation (conseil d'administration ou comité de sélection) et soumis au vote. Les projets retenus font l'objet d'un suivi attentif et d'un accompagnement de la part de l'équipe.

Une convention de mécénat sera signée : modalités de versement de la subvention, engagement du/de la porteur.se du projet à transmettre à la Fondation un bilan intermédiaire à six mois et un bilan final.

■ Contact

fondation.solidarite@socgen.com

⚠ Tous les contacts s'opèrent via internet.



Fondation Transdev Mieux se déplacer ensemble

www.fondation.transdev.com

Création	2002		
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France		
Objet	La Fondation Transdev soutient le démarrage ou la consolidation de projets locaux portés par des associations ou des organismes de l'économie sociale, qui participent à promouvoir une mobilité facteur d'accès à l'emploi, vecteur de solidarité, génératrice de lien social et plus responsable. La Fondation a choisi d'intervenir dans le champ de la mobilité sociale en soutenant des actions qui contribueront à cette mobilité dans les thématiques suivantes : éducation, emploi, culture , sport, santé, médiation sociale.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Initiatives qui permettent aux individus de progresser dans leur parcours de vie <p>Axe culture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projets dans les domaines de l'art, de l'histoire, la littérature, etc., qui permettent aux individus de découvrir de nouveaux univers, de s'y épanouir, de développer leur esprit critique ; - projets contribuant à réduire les inégalités d'accès à la culture pour des personnes qui en sont éloignées. 		
Budget annuel	350 000 € par an environ. Les subventions accordées peuvent atteindre 30 % maximum du montant total du projet avec un plafond fixé à 15 000 €.		
Nombre de projets aidés	Entre vingt et quarante par an		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Dépenses liées au projet dans la limite d'un tiers du budget total du projet	Non	Non
<p><i>⚠ La Fondation ne finance pas les frais de fonctionnement (salaires, frais de structure habituels) ou les activités récurrentes d'une association, les projets terminés ou sur le point de l'être au moment de la réunion de décision du comité exécutif, les achats ou les investissements déjà réalisés, les projets se substituant aux activités du groupe Transdev ou à celles de ses partenaires locaux publics ou privés.</i></p>			
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Action facilitant la mobilité sociale, c'est-à-dire permettant aux individus d'avancer et de progresser dans leur parcours de vie, sur un ou plusieurs axes suivants : l'éducation, l'emploi, la culture, le sport, la santé, la médiation sociale. - Projet qui bénéficie en priorité aux publics fragilisés (habitant.e.s de quartiers prioritaires ou de zones rurales isolées, personnes vivant dans une précarité structurelle ou conjoncturelle, personnes souffrant d'affection de longue durée ou en situation de handicap, familles monoparentales...) - Projets ancrés dans les villes ou territoires desservis par un réseau du groupe Transdev (cf. carte des correspondant.e.s locaux.les) - Projets parrainés localement par un.e salarié.e du groupe (cf. contacts des représentant.e.s locaux.les de la Fondation) - Projet précis, daté et chiffré, visant à mettre en place une nouvelle action ou à développer une activité existante - Plan d'action détaillant les principales étapes de mise en œuvre (dates et contenu) - Existence de cofinancements (la Fondation soutenant à hauteur de 30 à 40 % maximum le montant total d'un projet) 		

Porteur.se.s de projet éligibles

Structures éligibles au mécénat (association de plus d'un an, fonds de dotation opérationnel, entreprises d'IAE, etc.) et ayant un rescrit fiscal

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Kaina TV (Hérault)

« Le projet "Reporters citoyens numériques" a été créé en 2015 par le média de proximité Kaina TV, installé au cœur du quartier Mosson (dit La Paillade) à Montpellier. Son objectif : redynamiser le parcours personnel et professionnel de neuf jeunes, sans emploi et non inscrit.e.s dans un programme d'études ou de formation, autrement dit en voie d'exclusion. Au cours de leur mission de service civique, ces reporters en herbe réalisent des reportages, des émissions ou des documentaires valorisant notamment les quartiers populaires, et montent des projets collectifs. Une année professionnalisante pour des jeunes en difficulté ou en recherche d'orientation. Les jeunes reporters apprennent à maîtriser toutes les étapes de la **production audiovisuelle**, du tournage (prise de vue et prise de son) à la diffusion, en passant par le montage. Ils.elles bénéficient également de modules de formation dispensés par des écoles de journalisme partenaires, comme l'ESJ pro ou des **radios locales** comme Radio Clapas. Passée l'initiation à la technique, les jeunes volontaires s'autonomisent et commencent à proposer leurs propres sujets. »

<http://kaina.tv>

La compagnie Tamèrantong ! (Seine-Saint-Denis)

« Une compagnie de **théâtre** pour favoriser l'**accès à la culture** et sensibiliser à la citoyenneté. Elle présentera son **spectacle** "La Tsigane de Lord Stanley" au théâtre Gérard Philippe à Saint-Denis et partira ensuite en stage en Indre-et-Loire (37) avant de terminer l'année par deux spectacles à Paris. Ce projet associatif initie les jeunes issu.e.s de quartiers populaires au plaisir du jeu, à la vie de groupe et à la citoyenneté. Les thématiques abordées dénoncent les inégalités, la lutte contre le racisme et l'exclusion et valorise la mixité sociale. La dotation de la Fondation cofinance les **répétitions en résidence** des jeunes à la campagne. »

www.tamerantong.org

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ **Démarche pour la candidature**

Les porteur.se.s de projets sont invité.e.s à se rapprocher du.de la correspondant.e local.e de la Fondation. Il.elle examine la recevabilité des projets et coordonne la préparation des dossiers de candidature. Il.elle est l'interlocuteur.rice de référence du parrain/ de la marraine (qu'il.elle sollicitera pour parrainer le projet) et du.de la porteur.se de projet.

⚠ Les dossiers incomplets ne pourront être examinés par la Fondation.

■ **Processus de sélection**

L'action de la Fondation s'appuie sur l'engagement de ses correspondant.e.s et parrains ou marraines, collaborateur.rice.s des réseaux Transdev, dans les régions. C'est le.la correspondant.e qui transmet les projets éligibles à l'équipe de la Fondation pour analyse et instruction. Chaque candidature est présentée au comité exécutif de la Fondation. Celui-ci étudie les dossiers et valide le soutien des projets qui réunissent les conditions nécessaires à l'obtention d'une subvention : viabilité économique, portée préventive et éducative, dimension partenariale avec la Fondation, etc.

Le comité se réunit deux à trois fois par an.

■ **Contacts**

Fondation Transdev
3, allée de Grenelle
92130 Issy-Les-Moulineaux
01 74 34 27 34
fondation@transdev.fr

Création	1999		
Statut	Fondation d'entreprise depuis 2017 (auparavant abritée par la Fondation de France)		
Objet	La Fondation Up s'est donnée pour mission d'impulser le pouvoir d'agir ensemble aux personnes en situation d'isolement ou de dépendance (« les invisibles »), toutes générations confondues, en leur permettant d'accéder à l'essentiel pour s'épanouir plus librement. Elle agit pour cela dans quatre domaines : éducation et culture (favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre), alimentation, logement, santé.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Éducation et culture : projets favorisant la compréhension du monde, le libre accès à la culture et permettent de « progresser ensemble » - Alimentation : projets aidant la production, le partage et « l'agir ensemble » - Logement : projets encourageant l'accessibilité, l'autonomie et le « vivre ensemble » - Santé : projets soutenant l'épanouissement des patient.e.s comme de leur entourage, des soignant.e.s, et de « faire face ensemble » 		
Budget annuel	772 103 € engagés sur la période 2017-2022		
Nombre de projets aidés	Une vingtaine par an		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui	Non	Oui
	⚠ La Fondation ne finance pas les budgets de fonctionnement.		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Être impérativement en adéquation avec l'ambition mécénat de la Fondation - Viser des objectifs convergeant avec ceux de la Fondation et s'inscrivant dans un ou plusieurs de ses quatre domaines d'action - Permettre concrètement de développer le pouvoir d'agir des bénéficiaires, grâce à la dimension collective (capacité à agir ensemble) et à la place accordée à la création de lien social - S'engager avec la Fondation sur une durée de trois ans minimum - Demander un financement à la Fondation qui ne dépasse pas 50 % du coût global du projet - Réunir, dans la mesure du possible et après un an d'accompagnement, les conditions nécessaires pour intégrer le bénévolat et/ou le mécénat de compétences des salarié.e.s du groupe Up - Coconstruire ensemble, par des indicateurs et des échanges réguliers, une évaluation permettant de mesurer l'impact social, territorial et sociétal du projet de la structure 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Associations loi 1901 et structures de l'économie sociale et solidaire (SCIC, SCOP, Entreprises adaptées...), apolitiques et non confessionnelles, ayant un an d'existence au minimum et localisées sur un ou plusieurs territoire.s d'implantation du groupe Up		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Bibliothèques Sans Frontières (Seine-Saint-Denis)

« L'objectif général du projet est de contribuer à améliorer l'accès à l'information, à la culture et à l'éducation des populations fragiles, des invisibles sans domicile, en région parisienne, pendant la trêve hivernale. Durant le plan d'urgence hivernal, Bibliothèques Sans Frontières déploie l'Ideas Box dans les gymnases parisiens. Un concept innovant d'équipement multimédia déployé auprès des plus démunis, qui propose de jouer à des jeux de société, de prendre le temps de lire quelques pages d'un **livre**, de se connecter, de regarder un **film**, d'échanger tout simplement sur un lien propice au partage... encadrés par des bénévoles discrets et disponibles. »

www.bibliosansfrontieres.org

Music'o Seniors (Paris)

Music'o Seniors « œuvre pour le bien-être des personnes âgées dépendantes au moyen de la **musique**, et notamment de l'art lyrique. Elle fait également émerger le talent de jeunes artistes, en travaillant avec les acteurs du domaine. L'art lyrique est perçu en France comme peu accessible à tous. Music'o Seniors a décidé de placer les jeunes artistes au cœur de ses missions d'intérêt général pour redonner une dimension vivante à la musique et au partage intergénérationnel. Son concept, permettre à ses jeunes d'exprimer leur talent au contact et avec des personnes âgées dépendantes et des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Cela permet d'être acteur de sa vie, de rompre l'isolement des personnes dépendantes hébergées en ehpad, hôpitaux et accueils de jour, de leur apporter plus de sérénité et de contribuer à changer le regard porté sur la dépendance et la vieillesse. »

<https://musicoseniors.org>

Foro Shakespeare (Mexique)

L'association a pour « mission de générer et développer des projets à impact social direct à travers les **arts de la scène** et **diverses expressions artistiques** comme la **musique**, le **cinéma**, le **graphisme** et la **littérature**. Le **théâtre** est utilisé comme un outil pour sensibiliser les personnes au contexte économique et social, en élargissant les références pour une perspective du monde plus ouverte, plus humaine et culturelle.

Foro Shakespeare coordonne une compagnie de théâtre pénitentiaire : une **initiative artistique**, pédagogique, professionnelle et de réconciliation sociale qui a pour but de former de manière professionnelle des personnes privées de leur liberté ou en situation d'exclusion sociale. L'enjeu est de proposer une alternative d'auto-emploi grâce au développement d'un **atelier de sérigraphie** qui vise l'apprentissage, la **création graphique**, la production, la distribution et la commercialisation des produits réalisés. Plusieurs artistes graphiques participent au programme d'insertion. »

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Pour soumettre une demande de subvention, il faut remplir le formulaire « Déposer un projet en ligne » directement sur le site internet de la Fondation. Si le dossier est éligible, une liste d'éléments complémentaires est demandée : budget prévisionnel du projet, statuts, bilan financier et budget prévisionnel de l'association, dernier rapport d'activités.

△ En France les dossiers doivent être transmis exclusivement via la plateforme internet.

■ Processus de sélection

Un comité de sélection se réunit pour sélectionner les projets. Il instruit les dossiers et se réunit au moins deux fois par an. Il décide des projets qui sont éligibles à un soutien financier sur la durée, après une sélection rigoureuse menée sur la base des critères énoncés par la Fondation.

■ Contacts

Fondation d'entreprise Up
27-29, avenue des Louvresses
92230 Gennevilliers
contact@fondation-up.org



Fonds Chœur à l'ouvrage

www.choeuralouvrage.org

Création	2016		
Statut	Fonds de dotation		
Objet	<p>Le Fonds Chœur à l'ouvrage soutient les initiatives permettant la rencontre entre des personnes d'horizons différents autour de pratiques artistiques ou culturelles pour lutter contre les clivages et les préjugés. Il s'est donné pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre l'accès à l'art et à la culture du plus grand nombre, et en particulier de ceux.celles qui en sont les plus éloigné.e.s ; - favoriser les rencontres véritables entre personnes issues d'horizons différents, reposant sur des échanges réguliers en vue d'une création collective ; - créer les conditions d'une pratique artistique de qualité : professionnalisme des intervenant.e.s et inscription des programmes dans la durée. 		
Types de projets soutenus	Projets artistiques ou culturels de toutes sortes : de la musique à la danse , de l'art du jardin à l'art culinaire, en passant par la littérature ou le cinéma ... et de toute région qui permettent la rencontre entre participant.e.s d'horizons différents		
Budget annuel	Non communiqué		
Nombre de projets aidés	Environ vingt par an		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui	Non	Non
	<p>Le Fonds Chœur à l'ouvrage met à disposition un répertoire des initiatives et des intervenant.e.s soutenu.e.s au fil des projets, pour favoriser les échanges d'expériences et l'émergence de nouvelles initiatives.</p> <p>⚠ La Fondation ne finance pas les projets individuels.</p>		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Projet artistique (musique, théâtre et tout art vivant, littérature, poésie, art numérique...) ou culturel (archéologie, artisanat d'art, art des jardins, art culinaire...) - Permettre la rencontre entre personnes ou groupes de personnes issu.e.s d'horizons différents : de quartiers, d'origines, de milieux, de nationalités, de cultures - Projet destiné à des amateur.rice.s - Projet porté et animé par l'exigence d'intervenant.e.s professionnel.le.s expérimenté.e.s - Réalisation collective qui s'inscrit dans la durée (un an minimum). - Implication de plusieurs organisations, associations, fondations, institutions publiques ou privées dans le plan de financement. 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Associations loi 1901, organismes d'intérêt général		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Orchestre à l'École (Oise)

L'association Orchestre à l'École agit pour démocratiser la pratique instrumentale des jeunes en soutenant la création et la pérennisation d'orchestres en milieu scolaire.

Le projet « Comme à la radio » réunit deux orchestres à l'école de l'Oise qui, bien qu'une courte distance les sépare géographiquement, évoluent dans des contextes différents. Porté par six musicien.ne.s du collectif La Croche et le Marteau, ce projet pédagogique permettra à des élèves de CE2, CM1 et CM2 de deux écoles de découvrir différents styles musicaux. Ils.elles créeront ensemble un **spectacle** dont ils.elles seront compositeur.rice.s, interprètes, musicien.ne.s, metteur.se.s en scène et chef.fe.s d'orchestre.

www.orchestre-ecole.com

Association locale des femmes actives et Compagnie du Tire-Laine (Pas-de-Calais)

La compagnie du Tire-Laine enseigne la pratique collective instrumentale dans le cadre d'une démarche d'éducation populaire. Un atelier est organisé toutes les semaines avec une vingtaine de femmes de l'association ALFA, pour apprendre à jouer d'un instrument de **musique**. Ces personnes d'**origines culturelles** et de situations sociales **variées** se rencontrent et forment un ensemble musical autour de chansons d'ici et d'ailleurs.

Des concerts seront programmés dans différentes structures locales : écoles, maison de retraite... La compagnie du Tire-Laine envisage d'intégrer les musiciennes d'ALFA à certains de ses **spectacles** et de produire un CD.

www.tire-laine.com

www.facebook.com/alfa.libercourt

Passages (Moselle)

Depuis la saison 2017-2018, l'association Passages développe un **atelier de théâtre** et un **atelier de scénographie** uniques à Metz : un lieu de jeu où les habitant.e.s se mêlent, qu'ils.elles soient actif.ve.s, étudiant.e.s, retraité.e.s, demandeur.se.s d'asile ou réfugié.e.s. Nul besoin de bien maîtriser le français, l'anglais, l'arabe ou l'albanais, juste d'avoir l'envie de rencontres humaines hors des quotidiens.

www.festival-passages.org

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Les demandes de soutien s'effectuent en ligne sur le site internet, dans la rubrique « Soumettre un projet ». Avant de compléter le dossier de présentation du projet, les candidat.e.s sont invité.e.s à remplir une fiche pour vérifier que le projet est éligible et répond bien aux critères du Fonds Chœur à l'ouvrage. Les projets présélectionnés reçoivent des identifiants pour se connecter à l'espace des candidat.e.s et transmettre les détails du projet.

■ Processus de sélection

Les demandes de soutien sont examinées par l'équipe du fonds de dotation. En cas d'avis positif, une rencontre est programmée avec l'association pour échanger sur le projet. Le conseil d'administration étudiera ensuite la candidature et sélectionnera les projets soutenus.

■ Contacts

Fonds Chœur à l'ouvrage

86, rue d'Assas

75006 Paris

contact@choeuralouvrage.org



Fonds Decitre

<https://fondsdecitre.org/>

Création	2011		
Statut	Fonds de dotation d'initiative familiale		
Objet	Le Fonds Decitre s'engage sur le territoire français à permettre un accès à la culture par la lecture à toutes et tous, en soutenant des projets de terrain et des associations partenaires.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Prix du petit libraire : chaque année une centaine d'enfants âgé.e.s de 8 à 11 ans lisent une sélection de cinq romans récents, décernent le Prix du petit libraire et rencontrent l'auteur.e ou l'illustrateur.rice - Installation de « boîtes à lire » dans l'espace public ou privé. Les habitant.e.s des lieux concernés peuvent prendre ou déposer un livre en toute liberté - Lectures offertes en milieu hospitalier - « Maraudes littéraires » auprès des sans-abris - « Livre solidaire » : mise en relation de client.e.s de www.decitre.fr et de www.furet.com avec des organisations partenaires du Fonds Decitre pour abonder leurs projets avec du financement participatif - Projets d'associations permettant l'accès au savoir, à la lecture et aux livres, pour des publics fragiles 		
Budget annuel	Non communiqué		
Nombre de projets aidés	Une quinzaine par an		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui	Non	Non
	Le Fonds Decitre fait des dons de livres au profit de projets d'associations. L'organisme récupère des dons de livres pour les redistribuer. <i>⚠ Le Fonds ne récupère pas de manuels scolaires ni d'ouvrages millésimés.</i>		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un lien avec l'accès au livre et à la lecture - Être à destination de personnes en situation de fragilité - Avoir un impact social réel - Initiatives associatives se déroulant en France ou à l'étranger 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Associations loi 1901 et organismes à but non lucratif, reconnu.e.s pour leurs actions en faveur du livre et de la culture , notamment en faveur des personnes les plus fragiles.		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Théâtre du Nord

Avec l'association La Clé (Compter-Lire-Écrire) pour lutter contre l'illettrisme : les livres ont servi de support aux cours de français, de lecture et à l'aide aux devoirs dispensés par l'association.

www.theatredunord.fr

Lire et faire lire

Contribution à l'achat de la sélection d'ouvrages du prix Poésie pour les bénévoles de l'association et les écolier.e.s bénéficiant du projet.

www.lireetfairelire.org

Croix-Rouge française

Aide à l'obtention de livres spécialisés pour les ateliers d'alphabétisation et les ateliers de français langue étrangère à destination d'adultes.

www.croix-rouge.fr

Habitat et humanisme

Dons d'ouvrages spécialisés pour les ateliers français langue étrangère afin de permettre à des personnes en situation de grande précarité d'améliorer leur apprentissage de la langue, et donc de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

www.habitat-humanisme.org

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ **Démarche pour la candidature**

Les présentations de projets et demandes de soutien s'effectuent par courriel ou *via* le formulaire en ligne dans la rubrique « Contact ».

■ **Processus de sélection**

Les candidatures sont examinées régulièrement. Un premier échange téléphonique a lieu systématiquement lorsque le projet entre dans les critères. Les porteur.se.s de projets peuvent être rencontré.e.s s'ils.elles sont proches géographiquement mais ce n'est pas une obligation. La validation des projets qui seront soutenus s'effectue de manière collégiale par l'équipe du Fonds Decitre.

■ **Contacts**

Fonds Decitre

26, rue Berjon

69009 Lyon

fonds@decitre.org

Fonds MAÏF pour l'éducation

www.fondsmaifpourleducation.fr

Création	2009		
Statut	Fondation d'entreprise		
Objet	Le Fonds MAÏF pour l'éducation a pour objectifs de favoriser l'accès à l'éducation du plus grand nombre, favoriser l'égalité des chances, et contribuer à l'essor d'une société plus juste et responsable.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Des projets d'accès à l'éducation pour tou.te.s sont primés <i>via</i> l'appel à projets annuel. Ils concourent à l'atteinte d'un objectif à caractère social, culturel, solidaire ou citoyen... et à destination de tout public (scolaires, adultes, personnes en situation de handicap...). - Des projets éducatifs sont également soutenus par ailleurs. 		
Budget annuel	Les prix remis au niveau académique sont de 1 500 € pour chaque projet lauréat. Au niveau national, 5 000 € pour le prix Edmond Proust, puis 3 000 € pour le deuxième lauréat national et 2 000 € pour le troisième.		
Nombre de projets aidés	Une trentaine par an <i>via</i> l'appel à projets		
Mode d'intervention	Subventions hors appel à projets	Subventions sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Dépenses liées au projet	<ul style="list-style-type: none"> - L'appel à projets annuel récompense des actions à dimension locale ou nationale - Prix Edmond Proust 	Non
⚠ La Fondation ne finance pas les actions à caractère purement événementiel.			
Principaux critères de sélection de l'appel à projets annuel	<p>Pour participer à l'appel à projets, l'action doit remplir tous les critères d'éligibilité suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être une action d'intérêt général à vocation éducative, menée en faveur de personnes ou de publics défavorisé.e.s (par leur handicap, leur situation sociale...); - répondre à l'objectif « favoriser le partage de la connaissance » ; - être une action riche de sens, et concourant notamment à l'atteinte d'un objectif social, éducatif, culturel, solidaire ou citoyen ; - être original et innovant ; - disposer d'effets démultiplicateurs envisageables à l'échelle nationale ; - avoir des effets quantitatifs mesurables ; - être le seul projet déposé par le.la candidat.e en réponse à l'appel à projets annuel ; - se dérouler en France métropolitaine ou dans les DOM-ROM-COM-TOM. 		
Porteur.se.s de projet éligibles	Associations loi 1901 et organismes d'intérêt général ayant leur siège en France, pouvant recevoir des dons au titre du mécénat et habilités par l'administration fiscale		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Médiapte (Vienne)

« Médiapte est une association spécialisée dans l'éducation à l'image, aux médias, à l'information, au numérique. Elle travaille principalement avec toutes les personnes qui ont des préoccupations éducatives, qu'il s'agisse de professionnel.le.s de l'éducation ou de parents [...]. Le Fonds MAIF pour l'éducation est mécène de l'association Médiapte dans le cadre du "Camion des mots et des images". Ce camion, créé par *L'Express*, *Lire*, la MAIF et France 3, est un **studio itinérant**, avec des projecteurs, des caméras et une régie. Il accueille les élèves de 8 à 15 ans et leurs enseignant.e.s qui **jouent devant les caméras** un texte travaillé en classe. En complément du Camion des mots et des images, des fiches pédagogiques "Comprendre et décoder les médias" ont été élaborées pour les enseignant.e.s ou toutes personnes susceptibles de mener des activités d'éducation aux médias avec des jeunes de 8 à 15 ans. »

www.camiondesmots.fr

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

L'appel à projets est annuel et comporte une date butoir pour la remise des dossiers. Les candidat.e.s doivent télécharger le dossier de candidature et le compléter en ligne. Le dossier doit être renvoyé par courrier électronique uniquement, avec l'ensemble des documents demandés (fiche de présentation, dernier rapport d'activités, comptes...).

⚠ Tout dossier incomplet sera rejeté. Les dossiers reçus par courrier postal ne sont pas examinés.

■ Processus de sélection

L'appel à projet est décliné dans vingt-neuf académies en France métropolitaine et dans les DOM. Chaque académie réunit un jury qui sélectionne la candidature répondant le mieux aux critères de l'appel à projets. Au total, vingt-neuf lauréat.e.s académiques seront récompensé.e.s. Dans un second temps, les projets primés au niveau académique sont présentés au Prix Edmond Proust. Un jury national attribue les dotations.

■ Contacts

Fonds MAIF pour l'éducation
200, avenue Salvador Allende
79000 Niort
05 49 73 70 10
fondsmaif@maif.fr

Ressources

▪ PRINCIPAUX SITES INTERNET DE RÉFÉRENCE

www.admical.org

L'Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (Admical) regroupe des acteur.rice.s des fondations d'entreprises. Le site www.admical.org comporte de nombreuses **informations** sur les **fondations d'entreprise** et sur le mécénat d'entreprise en général (enquêtes sur les tendances du mécénat et les motivations des mécènes, études). Un **répertoire** de plus de huit cents entreprises mécènes y est proposé (accès payant), ainsi que des formations.

www.centre-francais-fondations.org

Le **Centre français des fondations** (CFF) est une association qui a vocation à regrouper les fonds de dotation et fondations. Il a pour mission d'aider à la connaissance du secteur et d'en favoriser le développement. Un **annuaire des fondations** très complet est mis à disposition sur le site.

www.culture.gouv.fr (rubrique politiques ministérielles/mécénat)

La **mission mécénat du ministère de la Culture** diffuse des informations sur le mécénat culturel. Le site internet comporte des **ressources** sur le **mécénat culturel**. On y trouve notamment la **Charte** du mécénat culturel, signée en 2014 et mise à jour en 2017. Elle « vise à accompagner le développement du mécénat en favorisant, de la part des acteur.rice.s culturel.le.s, une application de la législation conforme à ses principes fondamentaux, dans le respect tout à la fois du bien commun, des spécificités des organismes culturels et des prérogatives des mécènes ».

www.fondationdefrance.org

La **Fondation de France** collecte et redistribue des fonds dans les domaines de la santé, de la culture, de la solidarité, de l'enfance, de la recherche médicale et de l'environnement. Elle **abrite** de très nombreuses **fondations sous égide**, et représente ainsi plus de la **moitié des fondations françaises**, tous secteurs confondus. Un **répertoire** de ces fondations est disponible sur le site.

La Fondation de France a créé l'**Observatoire de la générosité et du mécénat** qui produit des **études** sur le mécénat et l'activité des fondations. Ces études sont consultables en ligne.

www.institut-de-france.fr

L'**Institut de France** est un établissement public qui **abrite** de **nombreuses fondations** créées par des particuliers ou des entreprises. Des prix, bourses et subventions sont distribué.e.s par les fondations abritées, dont la liste et les domaines d'actions sont communiqué.e.s en ligne.

www2.deloitte.com

Des **statistiques** et des **analyses** sur les activités des **fonds de dotation** sont établies par l'Observatoire Deloitte des fonds de dotation et consultables sur internet.

▪ OÙ TROUVER DES INTERLOCUTEUR.RICE.S DÉDIÉ.E.S AU MÉCÉNAT ?

Les correspondant.e.s mécénat

L'équipe de la mission mécénat du ministère de la Culture peut être contactée par les porteur.se.s de projets souhaitant être conseillé.e.s dans leur recherche de mécénat culturel. Ils.elles pourront être orienté.e.s vers le.s « correspondant.e.s mécénat » présent.e.s sur leur territoire.

Des conventions pour le développement du mécénat culturel avaient été signées en 2015 avec le réseau des chambres françaises de commerce et d'industrie (CCI), le Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, et le Conseil supérieur du notariat. Ces organismes ont désigné plusieurs **correspondant.e.s mécénats** sur le territoire national, qui sont chargé.e.s d'informer les porteur.se.s de projets culturels et les mécènes potentiels.

De même, des correspondant.e.s mécénat ont été nommé.e.s au sein des **DRAC**. Leur rôle est de conseiller les mécènes et de leur faire découvrir des projets ou des lieux culturels de proximité. Les contacts des correspondant.e.s mécénat de la DRAC sont diffusés sur leur site internet.

Dans certaines régions, un « **pôle mécénat** » a été créé ou est en cours de création, réunissant les correspondant.e.s mécénat des organismes signataires des conventions pour le développement du mécénat culturel, et parfois des fondations territoriales. Ces pôles mécénat sont en mesure d'orienter les acteur.rice.s du territoire, qu'ils.elles soient mécènes ou porteur.se.s de projets. À titre d'exemple, le pôle des Pays de la Loire : www.paysdelaloire-mecenat.fr

Les clubs de mécènes

Afin de mutualiser leurs moyens d'actions et d'agir de manière concertée, des entrepreneur.e.s mécènes ont choisi de créer une structure support pour porter leurs opérations de mécénat. À titre d'exemples :

- le Club des mécènes de Bretagne : www.bretagne-mecenat.org
- le Club des mécènes du Sud (Marseille et Montpellier) : www.mecenesdusud.fr

■ SÉLECTION D'OUVRAGES ET DE TEXTES DE RÉFÉRENCE

Ouvrages

- Admical-CSA, **études et rapports annuels** sur le mécénat d'entreprise en France (parution annuelle).
- AKLEA société d'avocats, **Tableau comparatif des huit formes de fondations**, 2014.
- Assemblée nationale, **Rapport** d'information déposé par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation et présenté par Michel Herbillon, **Les nouvelles formes du mécénat culturel**, n° 4358, 2012.
- Deloitte, In Extenso, **Guide pratique** des dons et du **mécénat** à l'usage des associations, organismes et donateurs, 2017.
- France Générosité syndicat professionnel de fondations et d'associations, **études, fiches pratiques et guides**, sur la philanthropie des organisations et des particuliers.
- Observatoire de la philanthropie de la Fondation de France, en collaboration avec le Bureau des associations et fondations du ministère de l'Intérieur, avec le concours de Viviane Tchernonog, chercheuse au Centre d'économie de la Sorbonne/CNRS, **Les Fonds et Fondations en France de 2001 à 2018**, 2019.
- Le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse met à disposition un livret, **Le mécénat associations/entreprises**, et **Le guide juridique du mécénat** sur www.associations.gouv.fr.

Principaux textes de référence

- **Code général des impôts** : article 200, **Réduction d'impôt accordée au titre des dons faits par les particuliers** et article 238 bis, **Réduction d'impôts pour le mécénat**
- **Loi n° 87-571** du 23 juillet 1987 sur le **développement du mécénat**.
- **Loi n° 90-559** du 4 juillet 1990 créant les fondations d'entreprise et modifiant **les dispositions** de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 **sur le développement du mécénat relatives aux fondations**.
- **Loi n° 2003-709** du 1^{er} août 2003 relative au **mécénat, aux associations et aux fondations** (Loi Aillagon).
- **Loi n°2008-776** du 4 août 2008, de **modernisation de l'économie** (article 140 : création des fonds de dotation).
- **Instructions fiscales** 4 H-5-06 du 18 décembre 2006 (gestion désintéressée et non-lucrativité) et 5B 3311 du 23 juin 2000 (organismes éligibles).

Réalisation : Aline PEYREGNE (www.lesbeauxprojets.fr) pour Opale/CRDLA Culture

Coordination éditoriale : Dellya OMBADE et Lucile RIVERA-BAILACQ

Correction : Colombe CAMUS

Photographie de couverture : Jean-Christophe MILHET (www.instagram.com/jcmilhet)



Les informations présentées dans ce document sont sous licence Creative Commons.

Par la présente licence (BY NC SA), Opale autorise l'exploitation de ces contenus à des fins non commerciales, ainsi que la création d'œuvres dérivées, sous réserve d'en citer l'auteur « [Opale](#) & [Les Beaux Projets](#) » et à condition qu'ils soient distribués sous une licence identique à celle-ci.

OPALE, CENTRE DE RESSOURCES CULTURE & ESS

Depuis plus de 30 ans, Opale soutient le développement et la professionnalisation des initiatives artistiques et culturelles par le biais de travaux variés : études et observations, conception et diffusion d'outils, valorisation d'expériences, organisation de rencontres et de formations, aide à la structuration de réseaux, etc.

Opale porte également une mission de ressources pour le DLA, dispositif public national de soutien à l'emploi des structures d'utilité sociale, en partenariat avec l'[Ufisc](#) et la [Cofac](#).

Depuis 2014, Opale anime le site Culture & Economie Sociale et Solidaire : www.opale.asso.fr.

LE DLA, UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AUX STRUCTURES D'UTILITE SOCIALE OUVERT AU SECTEUR CULTUREL

Créé en 2004 par l'État et la Caisse des dépôts, le dispositif local d'accompagnement (DLA) a pour objectif de soutenir les structures qui mettent en place des activités et des services reconnus d'utilité sociale sur leur territoire : associations loi 1901, structures coopératives, structures d'insertion par l'activité économique, etc.

Les objectifs du DLA sont d'accueillir, d'informer et de conseiller les structures employeuses afin de les soutenir dans le (re)développement du projet associatif, la pérennisation des emplois, la consolidation du modèle économique, les stratégies partenariales ou l'organisation interne.

Plus de 8000 structures culturelles ont bénéficié de l'intervention d'un.e consultant.e depuis le début du DLA, ce secteur étant ainsi l'un des premiers accompagnés par ce dispositif généraliste.

Pour en savoir plus :

- Le site dédié au DLA : www.info-dla.fr
- La rubrique DLA sur le site d'Opale : www.opale.asso.fr

AVEC LE SOUTIEN DE



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020